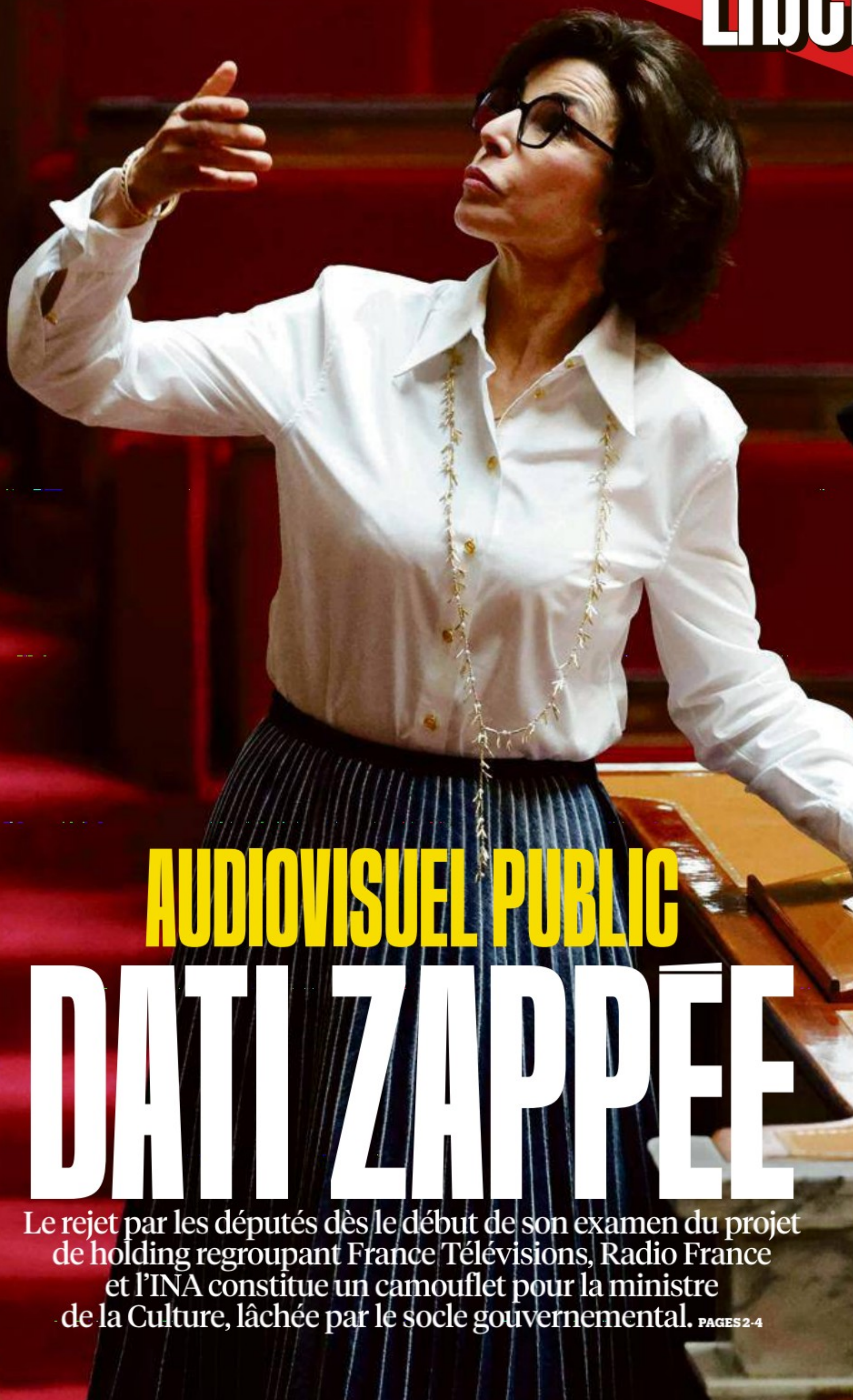


Libération



Rachida Dati à l'Assemblée lundi. PHOTO LUDOVIC MARIN, AFP

AUDIOVISUEL PUBLIC

DATI ZAPPÉE

Le rejet par les députés dès le début de son examen du projet de holding regroupant France Télévisions, Radio France et l'INA constitue un camouflet pour la ministre de la Culture, lâchée par le socle gouvernemental. **PAGES 2-4**



SÉBASTIEN BOZON, AFP

CANICULE
Météo France voit rouge dans dix-huit départements

PAGES 8-11

NAHEL
Le policier mis en examen bien recasé

PAGES 12-13

PAYS-DE-LA-LOIRE
Le conseiller culture assume d'y aller à la tronçonneuse

PAGES 24-26



PHOTOMONTAGE LIBÉRATION

FRAUDE
A Harvard, la star de l'honnêteté prise en flag

PAGES 20-21



Rachida Dati à l'Assemblée pendant l'examen de son projet de loi, lundi. PHOTO QUENTIN DE GROEVE. HANS LUCAS



Manifestation de soutien au groupe Radio France contre

Par
VICTOR BOITEAU
et **ADRIEN FRANQUE**

Même battue, Rachida Dati ne peut s'empêcher de cogner contre le service public... A l'Assemblée nationale, lundi, sa réforme de l'audiovisuel public vient d'être bananée quand la ministre de la Culture s'agace, salle des Quatre-Colonnes, contre une journaliste de France Inter s'enquérant de la mobilisation de ses propres troupes dans l'hémicycle. La question est pourtant pertinente : où étaient passés les élus macronistes, Horizons, Modem et Les Républicains (LR), pour voter contre la motion de rejet défendue par les écologistes ? Outre une journée du lundi habituellement désertée par les députés, les macronistes ont-ils préféré laisser Dati seule avec son texte ? Avec 94 voix pour (et 38 contre), la motion a été adoptée, infligeant un revers de plus à la locataire de la rue de Valois.

Le texte, qui prévoit de rassembler différentes entreprises de l'audiovisuel public au sein d'un holding, va désormais repartir au Sénat dans sa version initiale. Aucune chance qu'il revienne au Palais-Bourbon avant septembre. Une « victoire », a aussitôt claironné Emmanuel Grégoire, député socialiste de Paris et rival potentiel de Dati aux municipales dans la capitale, promettant de faire « obstacle à chaque fois qu'il reviendra ». Côté macroniste, une cadre estime plutôt que Dati, consciente que la motion passerait, a gagné du temps en renvoyant le texte au Sénat. Selon elle, la proposition de loi y sera adoptée en juillet avant la fin de la session extraordinaire, avant un retour du texte à l'Assemblée fin septembre. « Je souhaite que le texte passe le plus vite possible au Sénat, a confirmé la ministre de la Culture. Le statu quo n'est plus une option. »

AUDIOVISUEL PUBLIC

Hold-up de la gauche contre le holding de Dati

Le projet de réforme, déjà reporté à plusieurs reprises, a été rejeté dès lundi par une Assemblée où les troupes du bloc central manquaient à l'appel. Une victoire pour ses détracteurs, qui dénoncent un fourre-tout anachronique, et un camouflet pour la ministre de la Culture.

« Les mêmes causes produiront les mêmes effets... » soupire de son côté un conseiller ministériel.

« C'EST UN SKETCH »

Dans les couloirs de l'Assemblée, ce texte avait déjà gagné depuis des semaines le surnom de « réforme

maudite », pour sa propension à être systématiquement reporté, à chaque fois pour des raisons différentes. « C'est un sketch, commente un ministre. Le truc est devenu un spectacle. » Dès 2019, porté par le ministre de la Culture d'alors, Franck Riester, le projet fut stoppé l'année

suivante par la pandémie de Covid. Revenu sous la forme d'une proposition de loi du sénateur Laurent Lafon (Union centriste) depuis deux ans, il est vigoureusement porté par Dati depuis son arrivée au gouvernement, elle qui veut laisser cet héritage avant de partir en

chasse de la mairie de Paris. Sauf que les contretemps s'accumulent : la réforme a été reportée par la dissolution l'été passé, puis par la censure du gouvernement Barnier en décembre. En avril, c'est par manque de temps que la réforme fut ajournée. Rachida Dati avait alors tout fait pour qu'elle soit de nouveau inscrite à l'agenda parlementaire avant les vacances.

A l'Assemblée, lundi, pour son grand oral, Dati s'efforçait alors de faire bonne figure, passant une tête à la buvette des parlementaires avant le début de l'examen, histoire de prendre la température. « Serreine », dixit un député, la ministre de la Culture savait pourtant la partie compliquée. Combien compte-t-elle d'alliés dans cet hémicycle éclaté ? A mesure que les orateurs s'exprimaient, le camp Dati s'est mis à flipper. La ministre n'a cessé de se retourner pour compter les présents et sa conseillère parlementaire a multiplié les allers-retours avec les salons attenants. La gauche, elle, était mobilisée en bloc. A la tribune, Dati a déroulé son argumentaire, louant l'audiovisuel public comme « l'un des piliers fondamentaux de notre démocratie », soulignant « les forces et les succès de nos chaînes et radios publiques ». Et l'ex-ministre de Nicolas Sarkozy de promettre : « Je suis ici pour les défendre et les préserver. »

Le fond de cette réforme ? Un holding baptisé « France Médias », qui rassemblerait donc France Télévisions, Radio France et l'INA sous une même bannière : un regroupement destiné à affronter l'ère numérique, selon la ministre, qui martèle le mantra du « rassemblés, on est plus forts » depuis qu'elle a repris le dossier. L'ancienne patronne de France Inter Laurence Bloch est récemment venue appuyer ce programme en signant un rapport destiné à fournir des arguments à Dati :



le projet de réforme, à Paris, lundi. PHOTO DENIS ALLARD



Lors de la manifestation, l'image de Dati était partout : des clichés de films détournés aux slogans. PHOTO DENIS ALLARD

celui-ci instille notamment l'idée que l'audiovisuel public doit se regrouper pour investir les réseaux sociaux et contrer le vieillissement de ses audiences télé et radio, ou pour ramener des classes populaires qui se seraient détournées des médias publics.

ORTF 2.0

En face, les anti-holding, dont les salariés et syndicats de Radio France, FranceTV et l'INA qui manifestaient sous les fenêtres de l'Assemblée (lire ci-contre), y voient surtout un fourre-tout anachronique, une ORTF 2.0 qui posera la question de son indépendance avec cette gouvernance unique – un seul PDG nommé par l'Arcom, le régulateur de l'audiovisuel, et même éventuellement un seul directeur de l'information, comme l'a proposé le rapport Bloch. Les détracteurs du texte n'étaient pas convaincus non plus par les arguments sur les menaces qui pèseraient sur les médias publics : les stations de Radio France cumulent des audiences records aussi bien en linéaire qu'en podcast. France Télévisions a de son côté opéré son virage numérique bien avant sa concurrence privée en lançant sa plateforme France.tv dès 2017.

A la tribune, la gauche a repris ces arguments, ciblant dans le même temps la ministre. «Comment ne pas douter de votre sincérité?» a lancé Sophie Taillé-Pollian. L'élue écologiste a ressorti des propos prêtés à Emmanuel Macron en décembre 2017, lors d'une réunion à l'Elysée, au cours de laquelle l'audiovisuel public avait été qualifié de «honte de la République»; ou encore l'attaque de la ministre contre le journaliste Patrick Cohen, sur le plateau de «C à vous» le 18 juin... «Vous ne respectez pas l'audiovisuel public, vous le méprisez», a chargé à son tour Emmanuel Grégoire. Sur le fond, la gauche ac-

Suite page 4

«Ça commence à ressembler à un enterrement de la réforme»

A l'appel des syndicats, salariés de l'audiovisuel public et élus se sont rassemblés lundi à Paris pour protester contre le projet de réforme de Rachida Dati. Malgré le rejet à l'Assemblée, les employés ne cachent par leur inquiétude face aux baisses de moyens et d'indépendance.

«**P**our nous, il y a quelque chose d'incompréhensible. Radio France et France Télé ont des résultats tout à fait honorables.» Sous le soleil caniculaire de Paris et son panama gris, le délégué syndical de Force ouvrière Guillaume Baldy peine à comprendre cette tentative de réforme de l'audiovisuel. «C'est un projet qui n'est pas structuré et qui prétend apporter des solutions qui ne sont pas étayées.» L'incompréhension est matérialisée par ces salariés de France Télévisions, Radio France, l'INA et France Médias Monde, mobilisés à l'appel des syndicats lundi, quelques heures avant que le texte ne soit finalement rejeté d'emblée, avant même son examen.

«Ego boursoufflé»

Une première victoire pour les employés des quatre entreprises publiques, qui s'étaient rassemblés en masse sur la place du Palais-Royal à Paris. «Ça commence à ressembler à un enterrement de la réforme, s'enthousiasme auprès de Libération le délégué syndical de la CGT Radio France Lionel Thompson, après avoir appris le rejet du texte. C'est un camouflet pour Rachida Dati qui n'a pas été suivi par le Modem, par les macronistes.» Si le texte est de nouveau étudié en septembre, la donne ne sera pas la même pour l'ancienne garde des Sceaux, qui sera entrée en campagne pour la mairie de Paris.

Une défaite pour Dati qui avait fait de ce texte son obsession. Tout au long de la manifestation, son image était partout : des clichés de films détournés «Datitonic» ou «Rachida Dalton» aux slogans «Rachida Démission», se transformant inopinément en «Rachida corruption». Pour le sénateur communiste Ian Brossat, la réforme était surtout un argument politique pour sa collègue à la mairie de Paris. «Au-delà de son ego boursoufflé, Rachida Dati pense à sa campagne municipale», glisse-t-il, abrité du soleil par une arche.

Pour autant, Lionel Thompson peine à entièrement crier victoire. Si le texte a été rejeté à l'Assemblée nationale lundi, il devra retourner au Sénat, avant de revenir, peut-être à la chambre basse en septembre. Car si les syndicats bénéficient d'un délai supplémentaire, les enjeux seront les mêmes au retour du texte. Alors que les moyens sont de plus en plus réduits, le holding géant regroupant Radio France, France Télévisions et l'INA, souhaitée par la ministre de la Culture, Rachida Dati, faisait craindre une réduction des coûts supplémentaires. «Le gouvernement entend dégraisser le service public, reproche Guillaume Baldy, pointant la baisse des dotations pour France Télévisions. Les économies ne sont pas nécessaires et ne sont pas justifiées.»

«Qui peut prétendre diriger tous les gens de Radio France, de France Télévisions, l'INA, les orchestres?» ironise auprès de Libération Charline

«Qui peut prétendre diriger tous les gens de Radio France, de France Télévisions, l'INA, les orchestres?»

Charline Vanhoenacker
humoriste de France Inter

Vanhoenacker dans le cortège derrière ses lunettes de soleil. *La radio et la télévision ne fonctionnent pas pareil.* Sous sa pancarte bleue, Célestin Navarro connaît déjà impacts de ces fusions. Journaliste pour les rédactions locales de Radio France Ici, il fustige les matinales filmées, «un pas vers la fusion des antennes locales» entre France Télévisions et Radio France. «En radio locale nous sommes 25 ou 30, France3 tourne à 80 titulaires, détaille sa collègue Céline Autin, présentatrice de la matinale à Ici Picardie. On va se faire absorber, le danger est imminent pour nous.»

«Retour à l'ORTF»

Sous le vent de leurs éventails sortis pour l'occasion, les journalistes du service public ne s'inquiètent pas seulement de la baisse des moyens de leur rédaction. Car derrière la direction commune que souhaite le gouvernement plane la question de l'indépendance des rédactions. «La direction unique de tout Radio France est un retour plus facile à l'ORTF», clame la secrétaire nationale des Écologistes, Marine Tondelier, devant la foule de pancartes.

Derrière les mastodontes que sont Radio France, France Télévisions et France Médias Monde, l'INA peine à exister dans cette mobilisation, alors que son sort semble encore plus flou que celui de ses cousines. «C'est très compliqué : on ne sait pas ce qu'on vient foutre dans cette réforme, s'agace Xavier Eutrope, représentant syndical CGT et journaliste pour la Revue des médias. Pourtant, Rachida Dati n'aborde jamais le sort de l'organisme chargé de l'archivage de l'audiovisuel public et l'INA était à peine présent dans le rapport de l'ancienne numéro 2 de Radio France Laurence Bloch. Ce qui n'est pas de nature à rassurer le représentant : «Quand les choses sont floues, il y a quand même un danger.»

BASTIEN LOEUILLLOT

Suite de la page 3 cuse Dati de vouloir faire de nouvelles économies sur le dos des médias publics avec cette réforme. Sophie Taillé-Polian avait ainsi calculé l'affaiblissement budgétaire des médias publics depuis l'élection d'Emmanuel Macron, soit 776 millions d'euros en moins depuis 2017 : «*Le budget de l'audiovisuel public est pratiquement au niveau qu'il était en 2008.*»

A ses opposants, Dati a argué que «*l'audiovisuel public est un bien pu-*

blic qui appartient à tous les Français». Une manière de dézinguer la gauche sans la nommer, à peine repeinte en «*un parti qui se réclame du progrès*» mais qui montrerait avec son opposition son «*conservatisme*». A l'endroit du Rassemblement national, Dati s'est montrée plus clément, même si les ouailles lepénistes ont voté la motion de rejet – leurs voix n'ont pourtant pas été nécessaires pour rejeter le texte. Le RN aurait apporté ses voix à la

motion pour, disent-ils, s'éviter de débattre les 900 amendements. «*Il y en a marre de voir la gauche faire de l'obstruction systématique sur tous les textes*», a justifié après coup l'élue de l'Oise Philippe Ballard (RN). «*Ce n'est pas notre projet*», a ajouté l'ancien journaliste de LCI, rappelant que le parti d'extrême droite plaide pour la privatisation de l'audiovisuel public.

Vu le calendrier parlementaire rickrac, l'avenir de la réforme est incer-

tain. Les deux jours initialement prévus pour l'examen à l'Assemblée, lundi et mardi, semblaient déjà trop courts. Auprès du gouvernement, Dati s'était démenée pour gratter du rab. La gauche, elle, a promis d'être au rendez-vous à l'automne, si par miracle le texte venait à se glisser à l'agenda. «*Ça va finir en commission mixte paritaire*», parie Philippe Ballard. Un huis clos entre sept députés et sept sénateurs... Une planche de salut pour Dati? ♦

EDITORIAL

Par
DOV ALFON

Echec

Les trois premières tentatives de Rachida Dati pour faire voter à l'Assemblée nationale la réforme de l'audiovisuel qu'elle appelle de ses vœux avaient été chaotiques. La quatrième, lundi après-midi, s'est soldée par une humiliation politique d'une violence rare, certainement contre une ministre de la Culture : rejeté préalablement – donc avant même son examen par les députés – par 94 voix contre 38, le texte a réuni contre lui la gauche et le RN, ne trouvant pour le soutenir que les quelques membres de la coalition gouvernementale qui n'avaient pas opportunément abandonné leur poste juste à ce moment. Cet échec fracassant peut tout d'abord être expliqué par la méfiance qu'inspire le populisme anticulturel et souvent antidémocratique revendiqué par Rachida Dati, embourbée dans des affaires de corruption diverses et variées et sifflant volontiers les meutes contre des journalistes qui s'y intéressent, comme en témoignent ses piteuses attaques contre le journaliste Patrick Cohen, et ses innombrables procès intentés à *Libération*, le *Nouvel Obs*, *Mediapart*, le *Canard enchaîné* et bien d'autres. Mais cette débâcle annonce aussi un rejet sur le fond d'une réforme inexplicable et inutile. L'organisation «plus centralisée» imaginée par Dati «par souci d'efficacité» est la même idée avortée de «holding» voulue en 1996 par Philippe Douste-Blazy et même par Jacques Chirac dans les années 80. Cette obsession de la droite était basée sur son admiration pour l'audiovisuel privé. La remontée prodigieuse ces dernières années des audiences de Radio France ou des productions de France Télévisions ont prouvé l'aberration de ce faux consensus, rejeté une nouvelle fois à l'Assemblée, où une loi mieux écrite – «*La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme*» – avait été votée en 1789, à une majorité que Rachida Dati ne pourra qu'envier. ♦

Rachida Dati visée par trois signalements au parquet de Paris

Deux alertes ont été adressées à la procureure de la République après les révélations de «*Libération*» sur les bijoux cachés de la ministre. Par ailleurs, une troisième vise les sommes qu'elle aurait perçues de GDF-Suez.

Alors que la ministre de la Culture, mise en examen notamment pour «*corruption*» dans l'affaire Renault, devrait se voir signifier dans les prochains jours une ordonnance des juges d'instruction, ouvrant la voie à un procès ou à un non-lieu, elle fait face à l'éventualité d'un nouveau front judiciaire. Le 18 juin 2025, un ancien maire adjoint écologiste de Grenoble s'est en effet plié à l'obligation légale faite à tout agent public ou fonctionnaire de saisir la justice d'un délit éventuel dont il a été informé, selon l'article 40 du Code de procédure pénale : l'affaire des bijoux que Rachida Dati a omis de déclarer à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), révélée par *Libé*.

Raymond Avrillier, militant de la cause environnementale toujours actif au sein des conseils d'exploitation de régies de l'eau et de l'assainissement de Grenoble Alpes Métropole, a adressé un signalement au parquet de Paris. Selon lui, nos informations sur le patrimoine de la ministre de la Culture «*n'ont pu échapper aux autorités de la HATVP et du parquet de Paris*», écrit-il dans un courrier que *Libération* a consulté, dont il a reçu accusé de réception de la part du parquet.

Son signalement se base sur l'enquête de *Libé* visant 19 pièces de joaillerie, d'un montant de quelque 420 000 euros, qui auraient dû être déclarés par la ministre car leur valeur unitaire dépassait chacune 10 000 euros – le seuil minimal à partir duquel tout «*bien mobilier*» doit être déclaré. Comme tous les agents publics, Dati a dû déposer à la HATVP la liste de l'ensemble de ses biens détenus à la date de sa nomination dans chacun des gouvernements qui se sont succédé depuis son entrée dans celui de Gabriel At-

tal, en janvier 2024. Ses avocats assurent depuis le début de l'affaire que leur cliente «*respecte parfaitement ses obligations déclaratives*», auxquelles elle se serait «*parfaitement conformée*».

Ces obligations déclaratives relèvent de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, adoptée après la mémorable affaire Cahuzac. Raymond Avrillier souligne dans son courrier qu'elle punit «*d'une peine de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende*» l'omission «*d'une partie substantielle*» de son patrimoine ou son évaluation «*mensongère*». Une peine qui peut éventuellement se corser d'une interdiction des droits civiques ainsi que de l'interdiction d'exercer une fonction publique.

Entêtement. A 77 ans, Raymond Avrillier, scrutateur avisé de la vie publique et de la probité des élus, est à l'origine de la chute d'Alain Carignon, maire RPR de Grenoble (1983-1994) et ex-ministre de la Communication d'Edouard Balladur, condamné en 1996 à quatre ans de prison ferme pour «*corruption*». Grâce à un entêtement procédural inédit, l'écologiste participe à lever l'opacité de l'Etat ou des collectiv-

tés dans nombre de procédures judiciaires ou administratives. Dans son courrier du 18 juin au parquet de Paris, il signale aussi la déclaration de patrimoine d'Eric Lombard, mis en cause dans le *Canard enchaîné* pour avoir minoré son patrimoine – le ministre de l'Economie dément fermement.

Le 26 juin, c'est un sénateur et élu de Paris qui a à son tour adressé un «*article 40*» visant Rachida Dati à la procureure de la République de Paris, Laure Beccau. Rémi Féraud, conseiller et ancien maire du X^e arrondissement de Paris, candidat à la primaire du Parti socialiste à la succession d'Anne Hidalgo à Paris aux prochaines municipales de 2026, a pris sa plume pour signaler à la magistrate qu'il souhaite porter à sa connaissance «*des faits d'omission de déclaration et de faux en écriture privée*». «*Il m'est ainsi apparu*», écrit-il dans le courrier que nous avons pu consulter, «*à la suite de la parution de l'enquête du quotidien Libération [...], que Madame Rachida Dati, ministre de la Culture, avait omis de déclarer des éléments importants de son patrimoine*». Pour Rémi Féraud, qui réclame «*l'ouverture d'une enquête préliminaire*», c'est «*en connaissance de cause*» que

Rachida Dati «*a violé ses obligations déclaratives*», conclut le sénateur socialiste. Lundi, l'élue PS n'avait pas encore reçu d'accusé de réception de la procureure.

Lobbying. Le 26 juin également, Rémi Féraud a adressé un second signalement au parquet visant la future candidate à la mairie de Paris, concernant cette fois-ci l'affaire GDF-Suez révélée par l'*Obs* et «*Complément d'enquête*», selon lesquels Dati aurait «*commis des faits susceptibles de caractériser les délits de corruption et trafic d'influence*», écrit-il dans une lettre consultée par *Libération*. Alors députée européenne, Rachida Dati aurait perçu en 2010 et 2011, soit en même temps qu'elle était rémunérée par Renault ou Orange, près de 300 000 euros de la part du groupe énergétique via un cabinet d'avocats. Des informations démenties par la ministre de la Culture mais qui nourrissent le soupçon d'un lobbying mené par l'élue au sein du parlement européen au profit de l'industrie gazière. Le parquet de Paris, qui est tenu de se prononcer sur les courriers reçus, peut choisir d'ouvrir une enquête préliminaire ou les classer sans suite.

LAURENT LÉGER



A Paris en
juillet 2024.
PHOTO C. LEWIG.
CORBIS. GETTY IMAGES

ÉDITOS/



Donald Trump à la Maison Blanche, vendredi. PHOTO ANDREW CABALLERO-REYNOLDS. AFP

Donald Trump, le roi du monde

Par **SERGE JULY**
Cofondateur de «Libération»

Depuis le bombardement ingénieux et très sophistiqué de l'Iran opéré par la coalition israélo-américaine, Donald Trump commente l'actualité comme le commandant en chef mondial qu'il prétend être devenu. Il occupe les médias le plus souvent possible, soucieux de mettre en scène sa présidence, évidemment «géniale». Pour mieux se distinguer, il a d'ailleurs qualifié tous ses prédécesseurs à la Maison Blanche de «stupides». Mais si le président américain triomphe, Benjamin Nétanyahou traîne ses casseroles : poursuites pour corruption, faillite du pogrom du 7 Octobre qui n'aurait jamais dû exister et pèse sur la mémoire des Israé-

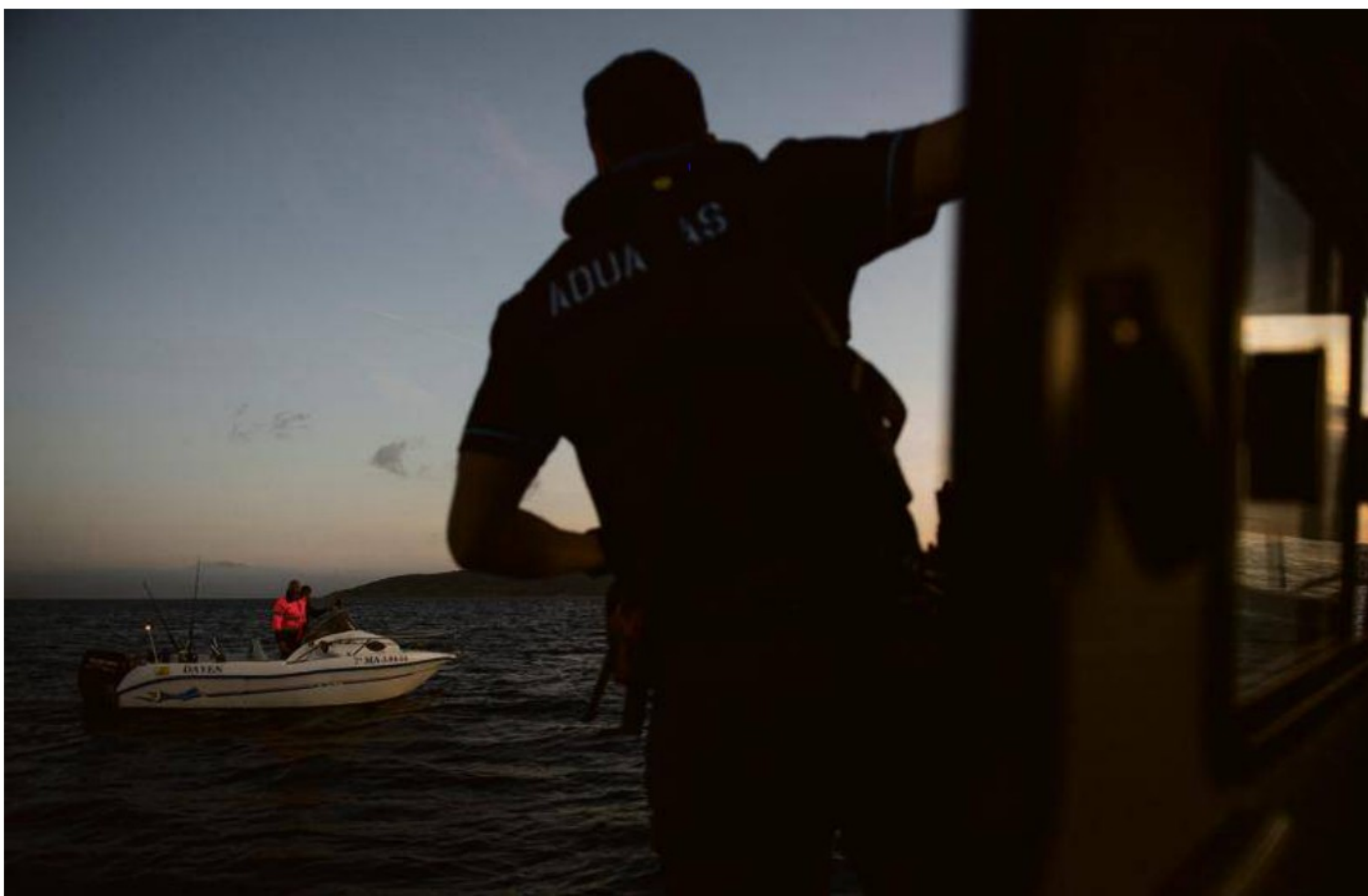
liens. Les manifestations ont d'ailleurs repris à Tel-Aviv contre le Premier ministre pour faire libérer tous les otages (les 50 derniers captifs, dont 28 morts et deux présumés décédés selon le décompte des autorités israéliennes) aux cris de «Maintenant», sublime et sobre slogan qui dit la douloureuse urgence. Trump prend du coup la parole pour défendre Nétanyahou, mais il le fait à la manière de Louis XIV : «Je ne tolérerai pas la tenue d'un procès contre le Premier ministre israélien alors que les négociations avec le Hamas sont en cours.» Qui parle ? Moïse ou Dieu en personne ? Après sa prise de fonction, le vice-président américain J.D. Vance évoquait l'arrivée sur Terre d'un nouveau shérif. Disons que c'est une sorte de roi du monde qui se serait imposé à la Terre entière.

Avant de bombarder l'Iran, Donald Trump avait appelé la population de Téhéran à «évacuer immédiatement» en brandissant comme la foudre son slogan : «la paix par la force». Il a finalement bombardé l'Iran sans que les mollahs ripostent, alors qu'ils crient eux aussi victoire. Quand tout le monde dans une crise, a fortiori

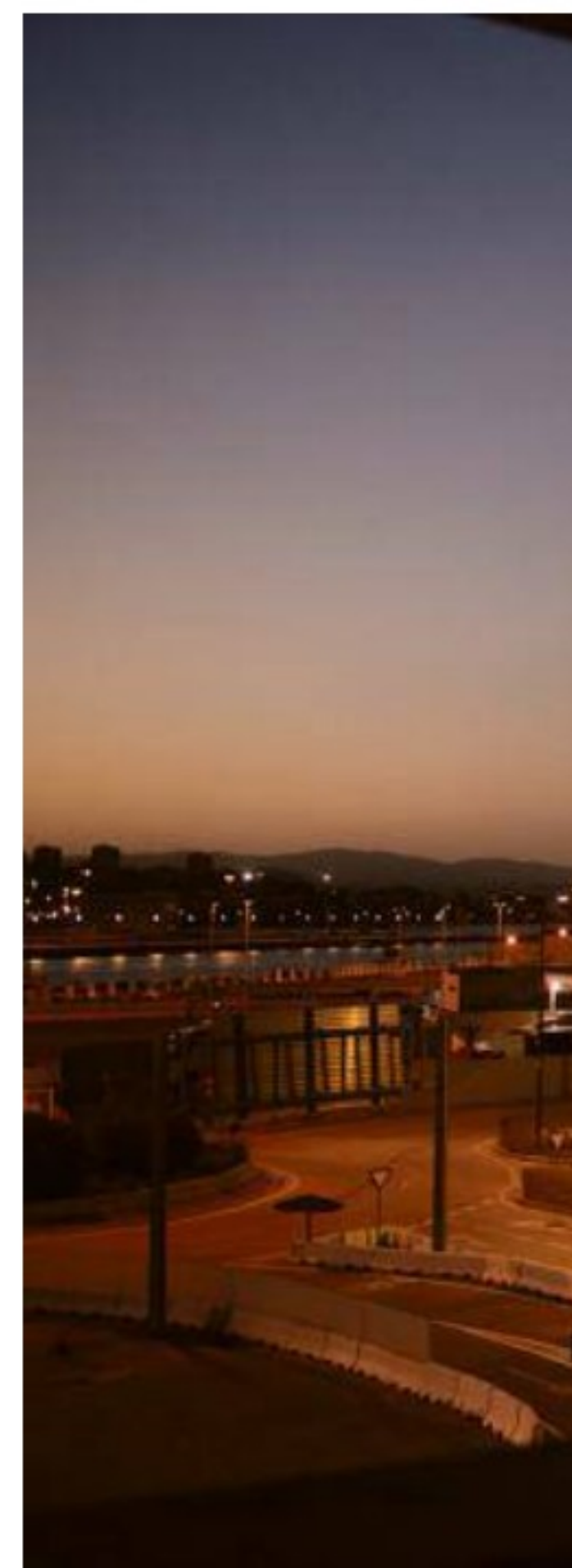
En revenant à la Maison Blanche, le Président s'était engagé à mettre fin à la guerre en Ukraine, à Gaza, et à mater économiquement la Chine...

dans une guerre, crie victoire, c'est que le coup était en partie arrangé en amont sans qu'on en soit informé. Ce défaut d'information, après la mise en scène hollywoodienne des avions et des bombes dernier cri, vaut aussi à l'arrivée sur l'état des cibles bombardées. On ne sait en réalité pas grand-chose. Qu'y a-t-il derrière ces écrans de fumée ? Qui a vraiment gagné la «guerre des douze jours»... La question se pose d'autant plus que jusqu'à présent, le taux de réussite du trumpisme mondialisé était dérisoire pour un homme qui prétend au prix Nobel de la paix. Le seul accord de paix réussi est celui entre la république démocratique du Congo et le Rwanda, signé vendredi. En revenant à la Maison Blanche, le président américain s'était pour-

tant engagé à mettre fin à la guerre en Ukraine, à Gaza, et à mater économiquement la Chine... Avec les résultats que l'on connaît. Sur ce dernier point, son pari protectionniste est loin d'être gagné. Pékin n'est pas KO, les Etats-Unis ne sont pas à la fête et le reste du monde souffre vraiment. Son comportement avec son ami Vladimir Poutine a des effets dramatiques pour les Ukrainiens, qui manquent de missiles et de combattants pour résister à l'offensive du nouveau tsar de Russie. Ce qu'il y a de pire dans ce bilan, c'est le massacre de Gaza, insupportable, comme est insupportable la proposition première de Trump d'en faire une «Riviera». Alors que le nombre de morts dépasse les 50 000, les soldats de Tsahal reçoivent l'ordre de tirer sur la foule palestinienne affamée. Sans compter les provocations des colons en Cisjordanie qui font elles aussi des victimes parmi les Palestiniens, qui sont pourtant chez eux... Où en sont les nouveaux accords d'Abraham, où en sont les discussions avec les Saoudiens et les Qataris ? Où en est l'Etat palestinien ? Le Premier ministre israélien ne peut pas faire éternellement la chasse aux Palestiniens alors qu'il protège inlassablement les colons. D'autant que cette protection, qui coûte cher, est à l'origine du 7 Octobre, l'armée ayant été éloignée du sud d'Israël. Trump indique que des négociations sont en cours avec le Hamas, pour mettre fin à la prise d'otages, avec un éventuel cessez-le-feu à la clé. Chicche. Il y a urgence. ◀



A bord d'un bateau des douanes espagnoles, qui surveille les eaux du détroit de Gibraltar. PHOTOS JORGE GUERRERO.AFP



Le port d'Algesiras. En

De Gibraltar au Guadalquivir, «les narcos s'infiltrent partout»

Très organisés et armés, les trafiquants font passer de plus en plus de cargaisons de stupéfiants par l'Andalousie. Où douaniers, policiers, élus et associations tentent difficilement de lutter contre la «culture de la drogue».

Par
FRANÇOIS MUSSEAU
Envoyé spécial à Séville
et Algesiras (Espagne)

«**J**e ne crois pas qu'il y ait dans toute l'Espagne un autre fleuve, une autre rivière, interdite d'accès.» Cela fait des années que Francisco Mena montre cette bizarrerie et pourtant lui-même s'en étonne encore. Cheveux blancs, mince, septuagénaire aussi énergique que précis, le président de la Coordinadora alternativa, qui lutte contre les conséquences du trafic de drogue dans la région, désigne une sorte de barrière fluviale : une dizaine de pilotis en béton reliés par une ceinture en acier et aménagés sur toute la largeur du Rio Guadarranque, à l'endroit de son embouchure. Clairement, avec pareil dispositif, il est impossible de naviguer. Au-delà, l'impressionnante baie d'Algesiras – premier port de conteneurs du pays –, une centrale thermique, et le «Rocher» de Gibraltar. Depuis l'installation de ce barrage en 2017, les narcotrafiquants ne peuvent plus passer pour transporter leur cargaison de haschich vers une myriade de mini-embarcadères. «Sauf lorsqu'ils sabotent la chaîne, cela arrive de temps en temps, raconte Francisco Mena. C'est que pour eux, qui viennent des côtes du Maroc surtout, la pénétration via une rivière comme celle-ci est la voie

idéale. C'est pourquoi ils insistent.» «Ils», ce sont les divers clans qui font transiter de la drogue via l'Andalousie, avec cette préférence historique pour le détroit de Gibraltar, qui sépare deux pays (l'Espagne et le Maroc) et deux continents (l'Europe et l'Afrique) de tout juste 14 kilomètres. Cela a commencé dans les années 1970 avec le trafic de tabac depuis Gibraltar – bout de terre britannique non taxé –, puis avec la résine de cannabis en provenance du Maroc. Aujourd'hui, le trafic s'intensifie de façon majuscule et se diversifie, avec davantage de cocaïne depuis peu.

Si la «barrière» est bien réelle, elle est aussi une métaphore : pas facile de lutter contre une pieuvre aux tentacules si nombreuses. Président depuis trois décennies de la Coordinadora alternativa, Francisco Mena en connaît un rayon. Le matin où on le ren-

contre, il fait état de six incursions «par des narcos tout le long de la côte andalouse, de Malaga à Huelva. Je veux dire six incursions signalées et si les policiers en stoppent une, c'est déjà pas mal.» Policiers nationaux, membres de la garde civile et douaniers ne savent plus où donner de la tête, tant l'ennemi est puissant, organisé, désinhibé. Les prises se succèdent, parfois spectaculaires. Le 22 janvier, les forces de l'ordre font main basse sur 8,2 tonnes de cocaïne près de Huelva. Le 13 juin, elles ont annoncé avoir attrapé Ginés Gonzá-





février 2024, deux gardes civils ont été tués alors qu'ils poursuivaient des trafiquants.

lez, dit «El Gordo», l'un des *capos* (baron de la drogue) locaux. Mais c'est une goutte d'eau dans la Méditerranée. «Au total, on estime qu'on s'empare de 10% du total de la drogue, confie un garde civil qui préfère l'anonymat. Ce sont des alertes permanentes, on est dépassés et, surtout, c'est devenu vraiment dangereux pour nous : en face, les types n'ont peur de rien.»

Son sentiment est largement partagé. En février, un policier a été gravement blessé en mer. Le pire était advenu pile un an plus tôt, en février 2024 : lancée à la poursuite de trafiquants qui s'étaient réfugiés dans le port de Barbate, une patrouille de gardes civils a été percutée et deux agents tués. Depuis, c'est un peu la panique. «Moi, à chaque fois que je sors en mer, je ne me sens pas sûr de rentrer le soir, confie un autre garde civil. Les agents demandent d'être mutés ailleurs. On réclame le statut de profession à risque avec des primes salariales et une retraite anticipée.»

«À BORD, 2 500 KILOS DE HASCHICH»

Pour comprendre la puissante efficacité des narcos, il faut consulter Lisardo Capote, le chef du service de vigilance douanière à Algeiras, sur la plage de Palmones, une des huit communes de la baie d'Algeiras. En cet après-midi de fin juin, la plage accueille des familles venues profiter du lieu festif. Mais ce n'est pas toujours le cas. En short et t-shirt, jour de repos oblige, Lisardo Capote raconte une scène récente et courante que ses services n'ont pu empêcher, comme le plus souvent : «Imagine-toi, lever du jour sur cette

plage, une embarcation rapide accoste. A bord, 2 500 kilos de haschich. Dans un périmètre de 1 kilomètre, une trentaine d'ados avec leurs portables, les puntos [postés à des points pour former un arc de surveillance] ont au préalable déclaré la zone «propre» [sans flics] ; une douzaine de collas [dockers] déchargent la marchandise. Des véhicules tout-terrains chargent et font cent vers les planques disséminées alentours avant que des camions répartissent la marchandise vers le nord de l'Europe. Tout cela a pris cinq minutes. Un truc de fou.»

Le douanier connaît tous les rouages du trafic. Un *punto* empoche 300 euros, un *colla* 4 000, un conducteur 8 000, un gardien de

planque 10 000. Mais celui qui a la palme, c'est le capitaine de l'embarcation, jusqu'à 120 000 euros pour une seule traversée. «Avant, une intervention policière n'était pas si grave pour eux. Désormais, le capitaine joue très gros. S'il perd la cargaison, il doit tout rembourser, en faisant des voyages à l'étranger la plupart du temps. Et souvent, il perd sa réputation à vie, relate Lisardo Capote. Alors, si on les coince en mer, ils sont prêts à tout pour ne pas perdre le butin, à mourir s'il le faut.» La menace tient aussi au type d'embarcation utilisé par les narcos. Auparavant, c'étaient des Phantom, rigides, un moteur de 200 chevaux, 500 kilos de drogue de charge maximum. Mais «ces dernières années, ce

sont des embarcations semi-rigides ceintes de bouées, trois moteurs de 350 chevaux chacun, douze mètres de long, quatre personnes dans l'équipage, jusqu'à 120 km/heure. Imparable.» Pour ces groupes de trafiquants plus puissants, organisés et sans peur, ce littoral andalou est un gruyère. «On vient de nous livrer sept patrouilleurs Aister H360, robustes et rapides, et c'est bien. Mais l'adversaire demeure bien plus fort, il a désormais des armes de guerre, et il s'infiltre partout», se lamente Luis Baltar, du syndicat majoritaire Siat de la vigilance douanière.

«IL Y A UN CÔTÉ HUMILIANT»

Depuis l'automne 2024, les *narco-lanchas*, les bateaux des trafiquants devenus illégaux en Espagne et achetés au Portugal, s'introduisent via le Guadalquivir, le grand fleuve d'Andalousie, pour faire passer de la cocaïne exclusivement. «Voyant que la zone de Gibraltar est plus contrôlée, les embarcations y entrent comme dans du beurre, en toute impunité», déplore Luis Baltar. Les trafiquants remontent ensuite les méandres du fleuve jusqu'à Séville. A Coria del Río, jolie commune de 31 000 habitants avec son embarcadère à l'ancienne, on ne parle que de ça. En décembre, les policiers ont mis la main sur 7 tonnes de cocaïne et des mitrailleuses AK-47, à La Hermandad, une ferme en périphérie de la commune. Un record. En mars, le maire, Modesto González, avait alors poussé un cri d'alarme après cette intrusion inédite. Sans doute par peur de voir sa localité stigmatisée, l'édile décline toute interview.

Pas David Díaz, élu socialiste dans la commune. Depuis le très animé bar El Puebla, il devise sur le fleuve : «Il y a un côté humiliant. Leurs navettes glissent à toute vitesse sous nos yeux à toute heure du jour et de la nuit. Récemment, les Sévillans ont vu des *narco-lanchas* passer à côté du stade La Cartuja, en plein centre-ville, sans être inquiétés.» Dépit, Lisardo Capote décrypte les calculs des narcos : «Les cartels colombiens ont vu que le marché nord-américain

«C'est devenu vraiment dangereux pour nous : en face, les types n'ont peur de rien.»

Un garde civil anonyme

saturait mais pas encore l'Europe, et que le Guadalquivir et ses alentours étaient une porte d'entrée idéale. Ils font affaire avec des clans locaux qui approvisionnent en essence leurs embarcations venues directement d'Amérique du Sud ou qui passent par l'Afrique occidentale. Il y a aussi des mafias locales qui leur apportent des armes de guerre en mer, ou qui les briefent sur les mouvements des forces de sécurité espagnoles. C'est comme une multinationale avec ses filiales, ses avocats, ses indics... Essayez de lutter contre ça !»

«Cela ne nous touche pas encore directement, c'est de la drogue qui passe, mais c'est préoccupant, reprend David Díaz. A Coria del Río, on a 19% de taux de chômage chez les jeunes, qui pourraient être tentés par un mode de vie facile et fastueux.» D'autant que c'est exactement ce qui s'est produit dans la baie d'Algeiras. Dans les locaux de son association à San Roque, Francisco Mena peut en témoigner. «Bien sûr, ici, le haschich n'est qu'en petite partie consommé sur place, reconnaît le président de Coordinadora alternativa. Mais le vrai ravage c'est la culture de la drogue. Des jeunes déclassés, déscolarisés, commencent comme *punto* puis colla, puis ils montent en grade, et rêvent de devenir des chefs de clan. Dans la région, une dizaine de quartiers sont délaissés par les pouvoirs publics, sales, sans services ni équipements dignes de ce nom. Leur seule richesse vient des clans narcos, ils en dépendent.»

A La Línea de la Concepción, une commune pauvre au taux de chômage de 40 % face à la riche Gibraltar (3 % de chômage et un des leaders mondiaux de revenu par habitant), quand on se promène dans le quartier El Zabal – surnommé «Villa Narco» –, on vous fait vite comprendre de ne pas approcher des somptueuses propriétés fortifiées des *capos*, baptisées les Castañas, le Titi, Kiko el Fuerte, el Cabra... Ici, on parle avec respect du «Messi du haschich», le Marocain Abdellah El Haj, condamné plusieurs fois, en fuite depuis 2019. Plus à l'est vers la mer, le quartier de La Atunera n'a rien à envier à El Zabal. Un des gardes civils cités plus haut raconte sa dernière intervention dans les rues de la commune : «Il y a quelques semaines, on y est entrés avec deux patrouilles. On a vu débouler 250 jeunes qui nous ont caillassés. On a dû rebrousser chemin. C'est simple à comprendre : les *capos* paient des associations, donnent de l'argent aux démunis, aident des centres sociaux, abreuvent les petits commerces, financent les maillots du club de foot. Ici, et dans ce genre de quartier, l'Etat-providence, c'est eux !»



Le 22 janvier, 8,2 tonnes de cocaïne ont été saisies près de la ville de Huelva.

CANICULE La Méditerranée bout de bout en bout

Les scientifiques alertent sur la vague de chaleur en cours en Europe, notamment sur le littoral méditerranéen. Entre la surchauffe des nuits et le risque accentué d'orages surpuissants, les conséquences ne se cantonneront pas à la mer.

Par
JULIE RENSON MIQUEL

La France a connu dans la nuit de dimanche à lundi sa nuit la plus chaude jamais enregistrée en juin et la journée de lundi a atteint, elle aussi, un record mensuel, selon des données provisoires de Météo France. L'océan et la mer n'échappent pas à cet épisode bouillant qui frappe une partie de l'Europe. Et parmi les régions qui en pâtissent le plus figure le pourtour méditerranéen. Dimanche, la température moyenne

à l'échelle du bassin avoisinait les 26°C, soit une anomalie de près de 3°C par rapport à la normale. «Localement, sur le bassin ouest, entre le golfe du Lion et la mer Ligurienne, donc entre Perpignan et Gênes et jusqu'en Sardaigne au sud, les anomalies sont à +4 et +5°C. C'est beaucoup», observe Thibault Guinaldo, chercheur en océanographie spatiale au Centre national de recherches météorologiques (Météo France-CNRS). On a deux mois d'avance par rapport à ce qu'on devrait observer.» Les triathlètes chevronnés s'en sont rendu compte

dimanche à Nice, où une course Ironman était organisée. Le port de combinaison en eau libre a été interdit sur ce triathlon de l'extrême pour éviter les malaises, la mer dépassant le seuil de 24,5°C. «La carte de température de surface est très impressionnante», embraye l'océanographe Jean-Pierre Gattuso, directeur de recherche CNRS à l'Institut de la mer de Villefranche-sur-Mer (Alpes-Maritimes). En face de ce département français par exemple, en Ligurie (Italie), l'eau était à 27,5°C dimanche soit +5°C d'anomalie par rapport à la

moyenne 1982-2015. «C'est énorme et très précoce», s'exclame le chercheur. Et pour le 7 juillet, la prévision est de 28,6°C... On se rapproche dangereusement des records de l'an passé.» Le 12 août 2024, à l'entrée de la rade de Villefranche-sur-Mer, les scientifiques avaient relevé une température de 29,83°C, du jamais-vu. «Nous ne sommes que fin juin début juillet, et les températures sont déjà stupéfiantes. C'est inquiétant pour les semaines à venir.»

UN ANTICYCLONE COMME UN COUVERCLE

La situation n'est pas étonnante : les trois derniers hivers (2023, 2024 et 2025) ont été les plus chauds jamais enregistrés en Méditerranée. Et les vagues de chaleur marines se succèdent depuis l'automne dans la région. «En 2025, on a connu le début d'année le plus chaud jamais observé entre janvier et avril en Méditerranée», pointe Thibault Guinaldo. On part d'un état de base déjà très chaud, principalement dû au réchauffement climatique : on monte

graduellement en température, sans jamais remettre le compteur à zéro.» Viennent se superposer depuis mi-juin des événements extrêmes qui ajoutent de l'énergie dans le système. En ce moment, l'Europe de l'Ouest et la Méditerranée subissent une dynamique de dôme de chaleur dû à un blocage anticyclonique, une situation bien connue des prévisionnistes en été avec de hautes pressions formant un obstacle aux orages. L'anticyclone agit comme un couvercle fictif sous lequel la chaleur s'accroît de jour en jour. «Cette dynamique anticyclonique associée à peu de vent est un combo classique en Méditerranée, qui permet le développement de vagues de chaleur, elles-mêmes dopées par le réchauffement climatique», résume Thibault Guinaldo. D'ailleurs, «toutes les façades maritimes hexagonales sont actuellement en vague de chaleur marine», ajoute-t-il. Du golfe de Gascogne à la Manche, les anomalies de températures atteignent jusqu'à +3°C localement. Seul le sud du Finistère semble



IBRAHIM CHALHOUE, AFP

épargné. Cette surchauffe a d'importantes conséquences sur la biodiversité locale. Les événements extrêmes assènent un coup de massue magistral à nombre d'organismes endémiques de la région. «*Les canicules marines engendrent des mortalités massives de coraux, gorgones, éponges et étoiles de mer, oursins, moules, etc.*» égrène Jean-Pierre Gattuso. Mais il faut attendre plusieurs semaines après le pic de température pour constater les premières manifestations visuelles.

«UN INQUIÉTANT DÉSÉQUILIBRE»

En parallèle, le réchauffement graduel «tropicalise» la Méditerranée, des espèces de poissons ou d'algues voient leurs populations diminuer au profit d'espèces mieux adaptées. Ces dernières années, près de 1200 espèces tropicales seraient ainsi entrées en Méditerranée par le canal de Suez en provenance des mers Rouge et Noire, la température devenant plus agréable pour elles. Une poignée d'entre elles sont toxiques et entrent en compétition avec

des espèces natives méditerranéennes. «*Mais il y a aussi des opportunités*», souligne l'océanographe, en prenant l'exemple du poisson lion, dont les épines dorsales sont venimeuses. Cette espèce invasive, aussi appelée «rascasse volante», prolifère désormais en Méditerranée faute de prédateur, mais est pêchée sur les côtes grecques et turques pour les restaurants.

La chaleur emmagasinée par la mer a des répercussions jusque sur le continent (*lire ci-contre*), où les nuits, qualifiées aussi de tropicales, deviennent encore plus étouffantes pour les humains. Comme l'explique le climatologue Davide Faranda, l'«*inquiétant déséquilibre*» des écosystèmes océaniques n'est pas un problème s'arrêtant aux rives. «*Cette eau très chaude fait office de batterie thermique qui relâche de la chaleur et de l'humidité, surtout la nuit, ce qui rend les vagues de chaleur encore plus dures à supporter, en particulier sur les littoraux*», détaille le directeur de recherche au

CNRS et spécialiste des événements météorologiques extrêmes.

Pour le scientifique, pas de doute, de tels événements caniculaires augmentent aussi le risque d'orages violents ou d'incendies. La sécheresse des sols associée à des vents comme le mistral ou la tramontane créent des conditions «*explosives*». «*Une Méditerranée aussi chaude, c'est comme un carburant en attente d'une étincelle*», développe-t-il. Tant que la situation atmosphérique sera stable, avec un anticyclone, la chaleur et les nuits tropicales resteront les «seuls» problèmes des habitants de la région. En revanche, «*quand un système plus dynamique fera son apparition, avec de l'air plus frais en altitude, là, on peut s'attendre à avoir des orages très violents, avec beaucoup de pluie en peu de temps, des rafales de vent, de la grêle...*» anticipe Davide Faranda. C'est typique des épisodes méditerranéens de fin d'été, mais avec une mer déjà à 28°C ou 29°C fin juin début juillet, le potentiel est là beaucoup plus tôt... »

Dans le sud de l'Europe, que font nos voisins ?

Tout le sud de l'Europe est frappé par cette première vague de chaleur particulièrement précoce. En Italie comme en Grèce, les autorités ont pris des mesures drastiques pour limiter les activités professionnelles en pleine journée.

40°C EN ITALIE

Les températures devraient atteindre dans le pays les 38, voire 40°C en milieu de semaine. Le ministère de la Santé italien a placé en alerte rouge 17 villes à travers le pays, dont Rome, Florence, Vérone et Milan où, lundi matin, le gigantesque panneau Generali, placé en haut de la tour Hadid – le gratte-ciel de la compagnie d'assurances – s'est en partie décroché, sans doute en raison des très fortes chaleurs des derniers jours. Des feux se sont déclarés dans plusieurs régions et les pompiers redoutent déjà que la violence des orages, prévus à la fin de l'épisode de grosse chaleur, ne provoque d'autres dégâts. En attendant, les trois grandes centrales syndicales ont réclamé d'une seule voix des mesures pour protéger les travailleurs dans les secteurs les plus exposés, à commencer par le bâtiment et l'agriculture. Dès début juin, les conseils régionaux du Latium et de Toscane ont interdit le travail en plein air entre 12 h 30 et 16 heures lorsque les conditions sont considérées comme sujettes à provoquer des «*stress thermiques*». Des dispositifs similaires ont été adoptés par la Calabre, l'Ombrie, la Sicile, la Campanie et les Pouilles, où un ouvrier de 50 ans est décédé mercredi à la suite d'un malaise provoqué vraisemblablement par la canicule.

Au niveau national, la législation italienne prévoit déjà que les entreprises peuvent recourir à la mise au chômage technique pour «*événement météorologique*» lorsque les températures sur le lieu de travail dépassent les 35 degrés. Des syndicats enseignants demandent, pour leur part, «*un plan d'urgence pour adapter les classes au changement climatique*», notamment à travers l'installation de climatiseurs ou de ventilateurs. En Italie, l'école se termine en général début juin, mais reprend à la mi-septembre lorsque, dans certaines régions, les températures sont encore élevées. Qui plus est, les écoles maternelles restent, elles, ouvertes jusqu'au 30 juin et des examens ont lieu durant l'été.

46°C EN ESPAGNE

Des records de température ont été battus dans 11 des 52 provinces espagnoles, et l'agence de météorologie nationale a précisé qu'un bon millier de communes se situent dans une «*zone de risque pour la santé*», et 13% de ces communes dans une zone de risque «*très élevé*».

Jamais auparavant, l'Espagne n'avait enregistré une température de 46°C sur son territoire en juin. Ce fut le cas ce week-end à El Granado, en Andalousie. Le précédent record était détenu par Séville en 1965, avec 45,2°C. Le ministère de la Santé a diffusé ses habituelles recommandations, mais il est frappant de constater que les administrations locales ne proposent rien de spécifique, alors que s'imposent des nuits tropicales, où le thermomètre ne descend pas sous les 20°C, parfois même 25.

A Cordoue, l'une des villes les plus touchées par la chaleur, la température atteignait 57°C sur un sol bitumé, contre 27°C sur une pelouse, selon le collectif Barrios por el clima («*Quartiers en faveur du climat*») qui a rendu public ces mesures pour encourager les administrations à «*végétaliser*» les villes espagnoles qui, comme Madrid, sont très en retard dans ce domaine et continuent à bétonner places, squares et promenades.

38°C EN GRÈCE

Les canicules semblent devenir une routine en Grèce. Ce mardi, le thermomètre devrait atteindre 35°C à Athènes. La semaine dernière, comme à la mi-juin, il avait grimpé jusqu'à 38°C, bien au-delà des normales saisonnières, et le mercure pourrait monter à 40°C dans les prochains jours. Le gouvernement a dégagé ses recommandations pour affronter ces chaleurs. «*Il revient toutefois à chaque ministère et à chaque région de prendre les mesures appropriées*», précise un cadre du ministère de la Santé.

Ce sont d'abord les travailleurs qui pâtissent des canicules. Dans les régions où la température est la plus haute, le travail est suspendu entre 12 et 17 heures dans les bureaux, sur les chantiers navals ou encore la livraison à domicile, sauf si les véhicules sont climatisés. Les entreprises encourrent une amende de 2000 euros par travailleur en cas de non-respect de ces di- **Suite page 10**

Suite de la page 9 rectives. Cette suspension d'activités ne s'applique pas aux domaines essentiels tels que la santé, les transports, les services d'eau et d'électricité... Enfin, le ministère de la Santé recommande le recours au télétravail. Son homologue du Tourisme est en première ligne alors que ce secteur est un pilier de l'économie. Régulièrement, des sites archéologiques comme l'Acropole sont fermés.

A Athènes, la mairie mobilise les services municipaux. Des «oasis de fraîcheur» sont ouvertes, à savoir sept salles climatisées. Des drones surveillent les zones à haut risque d'incendie et les camions-citernes sont en alerte. Afin de protéger les sans-abri, les équipes du centre d'accueil et de solidarité patrouillent. Des travailleurs sociaux, infirmiers et psychologues distribuent de l'eau fraîche, des boissons, des collations et un kit de première nécessité. Mais les mesures de long terme se font attendre : la Grèce continue de bétonner son littoral et d'équiper des hôtels grand luxe de piscines individuelles.

ÉRIC JOZSEF

Correspondant à Rome

FRANÇOIS MUSSEAU

Correspondant à Madrid

et **FABIEN PERRIER**

Correspondant à Athènes



Dans une école de Carcassonne (Aude), lundi. PHOTO PHOTOPQR. L'INDÉPENDANT. MAXPPP

Dans les écoles, «c'est limite si on arrive à respirer»

La plupart des établissements scolaires restent ouverts pendant l'épisode caniculaire qui frappe la France cette semaine, mettant à rude épreuve le corps enseignant et les élèves. Trois profs témoignent.

Quelque 1350 écoles publiques devraient fermer leurs portes – partiellement ou totalement – ce mardi en France, alors que la canicule frappe une bonne partie du pays. Dans les autres, immense majorité des 45 000 écoles françaises, les élèves pourront être accueillis, en dépit des températures dépassant allègrement les 30 degrés. Selon les consignes du ministère, les établissements doivent «adapter leur organisation et l'utilisation des lieux en fonction de l'exposition au soleil». En pratique, c'est la grande débrouille, dans des bâtiments souvent inadaptés aux enjeux du réchauffement climatique. *Libération*

a sondé des enseignants confrontés à ces chaleurs extrêmes.

«C'EST DE LA MALTRAITANCE»

Pauline, 39 ans, CM1 et CM2 dans le IX^e arrondissement de Lyon

«Cela fait déjà une semaine qu'on a du mal à travailler. Les classes sont toutes très chaudes et mal isolées. Dans la mienne, c'est une véritable fournaise. Même quand j'arrive le matin à 7h30, on a déjà dépassé les 30 degrés. J'essaie d'emmener mes élèves dans les parcs, mais même là-bas, il fait très chaud. C'est difficile de les faire travailler. Le matin, on peut y arriver, mais l'après-midi, ils n'ont plus aucune énergie. «L'année dernière, la mairie nous a distribué un ventilateur par classe. Je mets des poches à glaçons devant pour faire une espèce de clim, et on arrose aussi les élèves de temps en temps. Ce lundi, j'ai 9 élèves sur 22 qui sont présents. L'académie de Lyon a autorisé les parents d'élèves à les garder chez eux s'ils le peuvent.

«Je me demande pourquoi dans certains bureaux, on travaille avec la clim, alors qu'il y a trois personnes, tandis que là, on est dans 30m² avec des enfants. Pour moi, c'est de la maltraitance. Mais je me questionne

aussi sur nos conditions de travail : je suis là pour faire de la garderie, car je ne vais pas commencer une nouvelle notion, ou faire des révisions, il fait trop chaud. Et puis, le ministère de l'Éducation a émis l'idée d'allonger la période scolaire jusqu'à fin juillet [une idée que la convention citoyenne sur les temps de l'enfance va peut-être raviver, ndr]. Comment va-t-on faire ? Avec cette chaleur, ce n'est pas gérable.»

«ON A ATTEINT 36 DEGRÉS DANS UNE CLASSE»

Nathalie (1), 54 ans, en CE1 à Montpellier

«Il fait de plus en plus chaud et la chaleur s'accumule dans les locaux. C'est très éprouvant. Moi, j'ai 54 ans, donc la chaleur, ça me fatigue. Pour les enfants, cela fait plusieurs jours qu'on a des maux de tête, des vertiges, des nausées, des diarrhées et des saignements de nez. Quand on arrive le matin, il fait déjà 29 degrés dans les classes, même si on laisse les volets entrouverts la nuit. Ce lundi, il faisait 33 et on a atteint 36 degrés dans une classe à midi. On se demande vraiment ce qu'on fait à l'école et ce que les enfants y font.

«Le matin, je commence par quarante-cinq minutes dehors pour

profiter de la fraîcheur. La consigne, c'est de rester à l'ombre et de ne pas trop se dépenser. En classe, en fonction de l'heure, on baisse les volets, on ferme les fenêtres et on met le ventilateur. Je vaporise aussi ceux qui veulent avant d'entrer en classe pour les rafraîchir.

«Notre école est construite avec de la tôle, des vitres... Pour la chaleur, c'est catastrophique. L'année dernière, la mairie a fait des travaux d'isolation par l'intérieur du bâtiment, mais on n'en ressent pas les effets.

«À Montpellier, le mot d'ordre, c'est "pas de clim". D'un point de vue écologique, c'est super. Mais nous, on est des êtres humains et on est en classe toute la journée. Il faudrait vraiment plus qu'une seule salle fraîche pour 200 enfants et 20 enseignants.»

«CE MATIN, UN ÉLÈVE A FAIT UN MALAISE»

Anne, 46 ans, moyenne et grande section dans le sud de l'Esson

«Il fait beaucoup trop chaud dans l'école, jusqu'à 36 degrés dans l'une des classes ce lundi. Et demain, ça va être pire. Ce matin, un élève a même fait un malaise. La mairie nous a donné l'accord de dire aux familles qui le pouvaient de garder les enfants chez eux à cause de la chaleur. Donc moi, j'ai 14 élèves sur 27, et c'est à peu près ça dans toutes les classes. On a aussi reçu des rafraîchisseurs d'air de la part de la mairie, mais leur nombre est insuffisant : deux pour toute l'école.

Du coup, on les a mis dans la salle de motricité.

«Pour protéger les enfants de la chaleur, on leur met des casquettes, on les fait boire beaucoup, on leur dit de rester à l'ombre, et on a acheté des vaporisateurs pour les arroser. On ne fait pas classe à l'intérieur, on reste dehors. Dans ma salle, c'est impossible de faire cours, tu coules sans rien faire. C'est limite si tu arrives à respirer. Et puis, la classe est à 33 degrés quand il n'y a personne, mais dès que les enfants entrent, elle prend au moins 2 ou 3 degrés en plus. C'est intenable. Tout se passe dehors, mais on ne peut pas vraiment y faire classe. Cet après-midi, il va faire tellement chaud que tous les enfants vont aller dans la salle de motricité pour profiter des rafraîchisseurs. Ils seront une soixantaine d'élèves.

«Le ministère n'a pris aucune décision claire, et nous laisse sans solution. Certaines communes ont décidé de fermer leurs écoles, mais une décision devrait être prise pour toutes les régions touchées par la canicule. Par exemple, on pourrait décider d'avoir école le matin, et de fermer à 14 heures. Parce que cet après-midi, ça va être l'enfer.

«Mes collègues et moi allons remplir une fiche "Registre de santé et de sécurité au travail", pour signaler que nous avons travaillé dans des conditions compliquées, aussi bien pour les enfants que pour nous.»

EUGÉNIE CORRE

(1) Le prénom a été modifié.

Du télétravail au droit de retrait, les obligations des employeurs

Même si le choix d'appliquer certaines mesures liées à la canicule reste à la discrétion des entreprises, un nouveau décret tente de renforcer le cadre.

Avec des températures qui frôlent déjà les 40°C par endroits dans le Sud, avant une généralisation de la vague de chaleur à une grande partie de la France dans les jours à venir, les organismes des travailleurs vont être mis à rude épreuve. Mais quelles sont les obligations des employeurs ? Libération fait le point.

Les salariés peuvent-ils exiger de télétravailler ?

Pour les personnes ayant des emplois de bureau, la loi ne leur permet pas d'exiger de rester en distanciel en cas de grosse chaleur, ou inversement en cas de grand froid, sauf s'il existe des dispositions contraires écrites dans l'accord collectif de l'entreprise. A noter que le code du travail ne fixe pas de température maximale au-delà de laquelle il est interdit de travailler en présentiel. Il est donc toujours possible de faire la demande de télétravailler à son employeur, mais ce dernier a la possibilité d'accepter ou non.

Peut-on exercer un droit de retrait ?

Un droit de retrait existe pour le salarié en cas de « danger grave et imminent ». Il lui permet de s'arrêter sans conséquence et sans perte de salaire. Jean-Christophe Sciberras, ancien président de l'Association nationale des DRH et qui dirige à présent le cabinet de conseil en relations sociales NewBridges, note cependant que « ce n'est pas toujours facile de le caractériser lors d'un épisode de forte chaleur ».

S'il n'existe toujours pas de température maximale pour travailler au sens juridique, « au-delà de la barre des 33°C, fixé par l'Institut national de recherche et de sécurité, c'est considéré comme une situation qui peut pré-

senter un risque pour la santé du salarié », souligne-t-il. Si un de vos collègues fait un malaise car les règles ne sont pas respectées, cela serait compliqué pour un employeur de s'opposer au droit de retrait de ses salariés. Jean-Christophe Sciberras rappelle qu'avant tout, « ce n'est pas une question de confort mais de sécurité ».

Quelles sont les obligations de l'employeur ?

Le code du travail dans l'article L4121-1 stipule que l'employeur doit « prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ». La chambre de commerce et de l'industrie liste une série de recommandations, en amont (« identifier les risques », en « informer le CSE »...) et pendant une canicule (« prévoir une nouvelle organisation du travail », « aménager les postes de travail », « former et sensibiliser les salariés »...). Elles diffèrent toutefois en fonction des spécificités de l'emploi. Un travail dans un bureau n'est pas soumis aux mêmes obligations qu'un métier pénible en extérieur.

Jean-Christophe Sciberras met l'accent sur le fait que « ces mesures restent quand même assez largement à l'appréciation de l'employeur ». Même si, dans l'idéal, « les bonnes conditions de travail sont fixées par les conventions collectives, les négociations patronales et grâce au dialogue social à l'intérieur de l'entreprise », rappelle-t-il.

De plus, un nouveau décret publié le 27 mai, qui entrera en vigueur ce mardi, fixe de nouvelles règles plus précises à respecter. Le niveau de vigi-

lance et les précautions à prendre par l'employeur doivent à présent s'adapter aux vigilances canicule jaune, orange ou rouge émises par Météo-France. Pour ceux œuvrant en extérieur, sans accès à l'eau courante, il est sera obligatoire à compter de la publication du décret ce mardi que soient mis à leur disposition trois litres d'eau fraîche et potable en cas de chaleur intense.

En outre, l'employeur sera tenu de faire « évoluer l'organisation du travail avec des mesures visant à adapter les horaires, suspendre les tâches pénibles aux heures les plus chaudes, mieux ajuster les périodes de repos. Les postes de travail devront être aménagés pour amortir les effets des rayonnements solaires et l'accumulation de chaleur, par des dispositifs filtrants ou occultants, de la ventilation ou de la brumisation », est-il écrit sur le site du ministère du Travail.

Comment l'inspection du travail s'assure-t-elle que les règles sont suivies ?

Les inspecteurs du travail peuvent mener un contrôle aléatoire ou être prévenus par un salarié pour vérifier que la réglementation est bien respectée lors d'une canicule. Jean-Christophe Sciberras insiste sur le fait qu'« il n'y a pas besoin de passer devant un tribunal pour arrêter le travail en cas de danger, c'est un des pouvoirs de l'inspecteur du travail d'ordonner l'arrêt d'un chantier par exemple s'il y a une situation de danger, comme lorsque les règles ne sont respectées lors d'une canicule ». « En pratique c'est rare que l'inspecteur le fasse du premier coup, tempère le chef d'entreprise. Mais imaginez qu'il passe et qu'il fasse un constat qui n'est pas suivi. En revenant sur les lieux, il a le pouvoir d'arrêter les situations de travail dangereuses. »

En cas de non-respect des obligations de sécurité, une entreprise peut être condamnée à une amende pouvant aller jusqu'à 10 000 euros par salarié concerné, et 30 000 euros ainsi qu'un an de prison en cas de récidive.

HUGO RAYNAUD

«Les postes de travail devront être aménagés pour amortir les effets des rayonnements solaires et l'accumulation de chaleur.»

Le ministère du Travail

Libé

LE 5 JUILLET

GRILLE GÉANTE

1007 CASES

324 DÉFINITIONS

MOTS CROISÉS

JEU CONCOURS

SPONSORISÉE PAR

LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Par
ISMAËL HALISSAT
et **FABIEN LEBOUCCQ**

Le policier qui a tué d'une balle Nahel Merzouk, le 27 juin 2023 à Nanterre (Hauts-de-Seine), a repris le travail il y a quelques mois, d'après les informations de *Libération* : le 17 mars, le brigadier Florian M. a fait l'objet d'un arrêté de réintégration. Ce dernier résulte d'une demande de la Direction générale de la police nationale ; il est signé par délégation au nom du ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau. L'agent de 40 ans n'a toutefois pas retrouvé son poste de motard dans les Hauts-de-Seine, ni même dans le giron de la préfecture de police de Paris : il est envoyé au Pays basque. Cette mutation s'est officiellement faite « dans l'intérêt du service ». Elle correspond aussi aux souhaits de l'agent. C'est ce dont témoignent plusieurs de ses proches, interrogées durant l'enquête de personnalité réalisée au cours de l'information judiciaire. Contacté à propos de la situation administrative de son

client, l'avocat Laurent-Franck Liénard n'a pas répondu sur le fond de nos questions.

15 000 EUROS DE LA PRÉFECTURE DE POLICE

Si l'administration a muté Florian M., la justice n'a en revanche pas modifié son contrôle judiciaire. Le fonctionnaire, désormais mis en accusation devant une cour d'assises pour meurtre (une décision dont il a fait appel), a toujours l'interdiction de porter et de détenir une arme – ce qui le prive théoriquement de voie publique mais pas d'être en relation avec le public, au sein du commissariat où il travaille. Il a l'obligation de rester sur le territoire métropolitain, et interdiction d'entrer en contact avec les parties civiles ou son collègue Julien L., qui était en binôme avec lui le jour de la mort de Nahel Merzouk. Ce second policier a pour sa part été muté peu après les faits dans le centre de la France, conformément à son souhait de se rapprocher de sa famille. Avant d'officier dans la compagnie territoriale de circulation et de sécurité routière des Hauts-de-Seine,

Florian M. a l'obligation de rester sur le territoire métropolitain, et interdiction d'entrer en contact avec les parties civiles.

Florian M., a servi dans deux unités franciliennes réputées pour leur violence – la compagnie de sécurisation et d'intervention de Seine-Saint-Denis (CSI 93) et la brigade de répression de l'action violence motorisée (Brav-M) comme motard. Avant d'intégrer la police, Florian M. était militaire, dans l'armée de terre.

Depuis les faits, le policier a aussi pu compter sur l'octroi de la protection fonctionnelle. Cette mesure propre à la fonction publique revient notamment à ce que l'administration

paye les frais de justice du personnel mis en cause, quand elle estime que l'acte reproché ne peut pas être détaché de ses fonctions. En l'espèce, outre les frais d'avocat de Florian M., c'est aussi son cautionnement qui a été payé par son employeur, après sa sortie de détention provisoire : 15 000 euros, indique un document à en-tête du ministère de la justice, où il apparaît que cette somme a été prise en charge par la préfecture de police de Paris.

AUCUNE SANCTION DANS L'AFFAIRE

Autre marque de soutien de l'administration, comme l'avait révélé *Libération* : le maintien du revenu de Florian M., malgré son inactivité lors de son incarcération. Parce qu'il était placé en détention provisoire de juin à novembre 2023, le brigadier était dans l'impossibilité de travailler. Mais sur décision de Gérald Darmanin, alors ministre de l'Intérieur, Florian M. a fait l'objet d'une suspension « à plein traitement ». C'est-à-dire en continuant de percevoir son « salaire » de fonctionnaire (hors primes, nombreuses dans la

police). Cette interdiction administrative de travailler avec maintien du revenu s'est poursuivie et a duré près de deux ans ; elle a pris fin avec sa réintégration en mars. Dès les premiers jours de sa détention, dans le carnet qu'il rédige en cellule (*lire ci-contre*), Florian M. s'interrogeait sur le sens d'une telle décision : ce geste de soutien est-il une preuve que l'administration considère son tir comme légitime ? Sur le plan administratif, l'agent n'a à ce jour fait l'objet d'aucune sanction dans cette affaire.

Dans ces mêmes écrits, quelques jours après les faits, Florian M. faisait part de son rêve d'aller au Pays basque où il travaille désormais. « Je m'assois devant le Tour de France, l'étape du jour a lieu entre le Pays basque espagnol et Bayonne, racontait-il. Le trajet emprunte des routes de basses altitudes et longe une magnifique route de la côte basque. Je me laisse à rêver de les faire à moto, je me dis qu'en sortant ce serait vraiment chouette. » Et ajoute : « J'admire les paysages derrière mon écran [...] c'est assurément une belle région. » ♦

MORT DE NAHEL MERZOUK

Florian M., un policier soutenu et réintégré

Maintien du salaire, mutation au poste souhaité dans le Sud-Ouest, paiement de milliers d'euros de frais de justice... La police nationale appuie toujours le brigadier auteur du tir fatal, dont les juges ont ordonné la mise en accusation pour meurtre devant la cour d'assises.



Pendant sa détention: «Ma tête sera servie pour calmer les esprits»

«Libération» a pu consulter la trentaine de pages manuscrites, écrites par le policier pendant l'été 2023. Elles éclairent sa version des faits, sa conception du métier et les soutiens qu'il a reçus en interne.

Les écrits, manuscrits, tiennent sur une trentaine de feuilles quadrillées d'un carnet. Depuis sa cellule qu'il appelle parfois sa «grotte» ou sa «chambre d'hôtel», le policier Florian M., 40 ans, aujourd'hui poursuivi pour le meurtre de Nahel Merzouk, couche sur le papier les pensées qui le traversent, quelques jours après les faits. L'adolescent d'origine maghrébine a été tué d'une balle dans la poitrine le 27 juin 2023 à Nanterre (Hauts-de-Seine). Dans ses écrits, dont une partie est d'un intérêt public, Florian M.

donne sa version des faits, s'épanche sur les révoltes alors en cours et révèle les soutiens qu'il a reçus du corps policier.

«Le Président a choisi de me sacrifier»

Ce document, transmis par l'administration pénitentiaire aux juges qui instruisent l'affaire, est l'une des pièces de l'enquête qui éclaire ainsi la personnalité de Florian M., au-delà de ses déclarations lors des différentes auditions, interrogatoires et expertises. Interrogé à son propos au cours d'une confrontation organisée par les juges d'instruction à l'été 2024, le policier dit être surpris de découvrir cette pièce dans l'enquête: «Je ne savais pas que c'était joint à la procédure. Je ne sais pas comment il est arrivé là.» A l'issue de l'enquête, les magistrats ont ordonné, le 3 juin, la tenue d'un procès pour meurtre devant la cour d'assises des Hauts-de-Seine. Le policier a interjeté appel de cette décision.

La chambre de l'instruction se prononcera dans les prochains mois. En cas de confirmation de la décision, un procès pourrait avoir lieu au cours de l'année 2026.

La rédaction débute deux jours après la mort de Nahel Merzouk, quand Florian M. est placé en détention provisoire à la prison de la Santé, dans le sud de Paris. L'agent détaille tout d'abord la fin de sa garde à vue et la perspective d'un emprisonnement. «Le major de la brigade de nuit qui est responsable de moi en GAV me propose un café. Ça va bientôt faire quarante-huit heures que je suis en garde à vue», écrit-il. Et poursuit: «Je me dis que je vais finir en détention provisoire pour calmer ces pauvres jeunes en colère.»

Sur les faits, Florian M. ne varie pas de sa position exprimée lors de ses différentes déclarations dans l'enquête: il n'avait pas d'autre choix. «Comment stopper autrement une personne qui ne voulait pas être interpellée et qui aurait pu blesser gravement ou tuer une tierce

personne», interroge-t-il de façon rhétorique. Et ajoute: «Je suis en détention pour avoir voulu faire mon travail.» Il n'exprime à aucun moment une forme de remords.

Dans plusieurs passages, au fil de ces premiers jours de détention, Florian M. exprime aussi son sentiment sur sa situation, en se posant comme victime. «Le président de la République [...] s'est positionné, il a choisi de me sacrifier et donner raison aux émeutiers, en qualifiant mon geste d'innocentiable, dit l'agent. J'ai pourtant sacrifié une partie de ces dernières années à protéger ses institutions, lors des mouvements sociaux mais malgré ça ils ont préféré prendre position en faveur d'un jeune délinquant multirécidiviste [après sa mort, Nahel Merzouk avait été qualifié de «multirécidiviste», toutefois, bien que l'adolescent ait été connu des services de police, il avait un casier judiciaire vierge, ndlr].»

Florian M. dit se sentir «trahi pour acheter la paix sociale». Il assure que ce sentiment est partagé par les policiers qu'il a croisés avant d'entrer en détention: «Tous les fonctionnaires de police que je croise jusqu'au dépôt [du tribunal] sont dépités, ils se sentent eux aussi trahis, abandonnés, livrés en pâture aux émeutiers. La colère d'une partie marginale de la rue aura eu raison et un message renforçant l'impunité des délinquants est envoyé.»

Ou encore: «Le message est envoyé, ma tête sera servie sur un plateau aux médias pour calmer les esprits.»

Un élément va changer la perspective du policier à propos de sa situation. Comme l'avait révélé Libération, le ministre de l'Intérieur de l'époque, Gérald Darmanin, a décidé de soutenir financièrement Florian M. en le suspendant. Ce choix a eu pour effet de lui maintenir un salaire alors que l'agent était en absence de service du fait de son incarcération. «Dans mon malheur, je suis suspendu avec maintien de mon traitement (salaire), [...] la [préfecture de police de Paris] ne m'aura pas totalement laissé tomber», dit Florian M.

Le policier s'interroge un peu plus tard sur le sens de ce soutien de sa hiérarchie. «Cette suspension avec maintien de traitement me fait me demander si même à la tête de la [préfecture de police] on serait d'accord avec la thèse tendant à dire que mon tir serait susceptible d'être légitime», écrit-il. Et ajoute: «Sinon pourquoi continuer à me verser mon salaire?»

«Elan de solidarité et de soutien»

Lors d'une conversation téléphonique avec un proche, Florian M. va également découvrir les nombreux soutiens qu'il reçoit à l'extérieur: «Un élan de solidarité et de soutien s'est mis en marche, une cagnotte aurait même été mise en ligne et aurait récolté un montant colossal. Je ne m'attendais pas à une telle masse de soutien, je n'en reviens pas!!!» Cette cagnotte avait été lancée en ligne par Jean Messiha, ex-porte-parole du candidat d'extrême droite Eric Zemmour et avait atteint 1636 220 euros de dons avant d'être clôturée quelques jours plus tard.

Contacté à propos de ces écrits, l'avocat de Florian M., Laurent-Franck Liénard, n'a pas souhaité réagir sur le fond. «Cet homme, policier, s'est retrouvé dans un cachot et a eu besoin de libérer son esprit sur le papier pour tenir», dit son conseil, ajoutant qu'il compte déposer plainte contre Libération pour violation du droit d'auteur. Les écrits de Florian M., incarcéré en détention provisoire pendant cinq mois, s'arrêtent au bout de quatre jours, du fait d'une «panne de stylo», dit l'agent dans ses notes. Son carnet de bord se clôt prématurément sur ces mots: «Je ne pensais pas qu'il allait me lâcher de sitôt, j'ai écrit trop de choses ces derniers jours, LOL!»

I.H.



A Nanterre, le 29 juin 2023.

PHOTO AMAURY CORNU. HANS LUCAS

Par
RENAUD LECADRE
Photo **MATHIAS**
BENGUIGUI

La chirurgie dentaire mène vraiment à tout. Au journalisme, au syndicalisme, à l'avocature, aux combats très singuliers. Philippe Rudyard Bessis est, il est vrai, un cumulard plutôt doué, nanti de trois doctorats à Paris-V : chirurgie dentaire, sciences odontologiques... et droit des procédures disciplinaires dans l'univers médical. Dentiste installé en 1978, il dénonce depuis une trentaine d'années les turpitudes diverses et variées de son ordre. Un activisme mené tambour battant, désormais sous la casquette d'avocat. Dernière procédure en date, une plainte pour faux en écriture publique – mine de rien, c'est un crime passible de la cour d'assises – contre les magistrats qui l'avaient radié de la profession dentaire. Un juge d'instruction a été nommé en début d'année, qui l'a tout récemment rassuré : «*Ne vous inquiétez pas, je ne vous ai pas oublié.*»

Son odyssée a commencé par des articles critiques publiés dans des revues professionnelles, comme *Indépendantaire* ou *l'Information dentaire*. Le Dr Bessis s'interroge alors sur ce que deviennent les cotisations versées par les 49 000 dentistes français à leur ordre : sur 16 millions d'euros annuels, trois partiraient en indemnités ou notes de frais versées aux dignitaires de la profession – alors que leur fonction est réputée bénévole. D'où un premier droit de réponse courroucé de son ordre en décembre 1996, qui n'annonçait rien de bon pour la suite : «*Le Dr Bessis a franchi les bornes au-delà desquelles la critique et l'analyse ne sont plus autorisées.*»

Sentant venir le vent mauvais, il se fait inscrire parallèlement au barreau de Paris. Très vite, l'ordre des avocats décide de le radier, pour cause d'impossibilité d'exercer parallèlement les deux professions. Mais il aura pu, entretemps, déposer en mai 2008 une plainte pour détournement de cotisations, en s'appuyant sur un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) évoquant à ce sujet des faits «*pénalement qualifiables*».

AMERTUME

La rétorsion n'a pas traîné : à peine six mois plus tard, il est tout simplement radié à vie de l'ordre des chirurgiens-dentistes (sanction de première instance prononcée en décembre 2008, confirmée en appel en octobre 2011). «*J'étais devenu l'ennemi public numéro 1, il fallait m'éliminer à tout prix.*» Qu'à cela ne tienne, il retrouvera cette fois sa casquette d'avocat en juin 2012 : ses anciens locaux médicaux, qu'il n'a pas pu se résoudre à fermer, lui servent désormais de cabinet juridique. Précisément en vue de continuer à faire valoir contre l'ordre au nom d'un syndicat qu'il avait contribué à créer puis présider, Dentistes solidaires et indépendants (DSI), en grande difficulté financière.

PHILIPPE RUDYARD BESSIS

Un avocat à la dent dure

L'ex-praticien a troqué la blouse blanche pour la robe noire afin de dénoncer sans relâche la partialité des instances disciplinaires de l'ordre des chirurgiens-dentistes, qu'il critique depuis des années et qui l'a radié à vie.

ENQUÊTE

Le combat a changé de dimension, car il s'agit désormais de dénoncer la partialité des instances disciplinaires de l'ordre. Lui-même, lors de sa propre radiation, avait tenté de récuser la plupart de ses juges. En vain. Mais le bonhomme a de la suite dans les idées, en parfait teigneux de la procédure. Alain Durand, actuel président de l'ordre après en avoir été le trésorier-adjoint, campe pour *Libération* le personnage qu'il retrouve souvent en face de lui : «*Il est très particulier, obsessionnel. Je suis très respectueux de son rôle d'avocat, mais il utilise toujours des moyens sur la forme, pas sur le fond, en revenant souvent sur son cas personnel.*» Un avocat de l'ordre des dentistes en soupire : «*Il remue des faits très anciens et pas toujours établis, simplement par vengeance.*» Alain Durand nous affirme que la plupart des affaires disciplinaires visent des dentistes financièrement indécents, voire physiquement maltraitants, avec même des cas d'abus sexuels. «*Au conseil, nous nous battons pour les patients, pas les praticiens.*» Mais le problème posé par le désormais M^e Bessis reste entier : les affaires disciplinaires de première ins-

tance et en appel sont présidées par des magistrats du Conseil d'Etat, réputés indépendants, seuls leurs assesseurs étant des dentistes. Une façon comme une autre d'arrondir leurs fins de mois, puisqu'ils sont rémunérés à ce titre par les agences régionales de santé (ARS). Mais Philippe Rudyard Bessis les soupçonne de toucher aussi du côté de l'ordre... Il tonnera à ce titre dans une revue professionnelle contre ces juges administratifs qui «*se partagent le gâteau*», qualifiant l'un d'entre eux de «*Torquemada*», le chef fou de l'inquisition espagnole. L'ordre lui retourne volontiers le compliment en le traitant de «*Fouquier-Tinville*», procureur tyranique du tribunal révolutionnaire. Ce sera un motif supplémentaire justifiant sa radiation, pour avoir «*gravement porté atteinte à la considération due à la profession des chirurgiens-dentistes*».

Mais voilà qu'en février 2017, un rapport de la Cour des comptes lui donne entièrement raison, détaillant par le menu la double rémunération de plusieurs juges administratifs. Et d'assener sévèrement : «*Outre le préjudice financier causé à l'ordre, qui supporte une dépense qui ne lui incombe pas, cette pratique place ces magistrats en situation de conflit d'intérêts, puisqu'ils sont rémunérés par l'ordre, c'est-à-dire l'organisme qui est à l'origine de la saisine de la juridiction qu'ils président.*» Autrement dit, le plaignant paie son juge. «*Tout comme la Chine fait payer aux condamnés à mort la balle qui les tue*», raille l'ex-docteur Bessis. Son ancien confrère Durand relativise : «*OK, ils ont des indemnités, mais ils sont vraiment indépen-*

dants. L'ordre s'est déjà fait retoquer.» «*Ce défaut de base légale doit cesser*», tonnait alors la Cour des comptes. Sauf que, dans la foulée, le législateur en décidera tout autrement, supprimant la rémunération par les ARS et maintenant celle par l'ordre. Le monde à l'envers ou la légalisation du conflit d'intérêts... Philippe Rudyard Bessis nourrit une particulière amertume envers trois de ces juges administratifs ayant statué dans ses diverses procédures disciplinaires, dont un à six reprises ! «*J'ai compris que certains juges, y compris au Conseil d'Etat, ont menti pour que je sois radié.*» D'où une nouvelle plainte pénale, son propre avocat, Frédéric Martin, dénonçant «*un véritable coup monté afin de neutraliser ce lanceur d'alerte*». Mais sans résultat à ce jour, sauf dans un volet annexe (lire ci-contre).

En septembre 2006, Philippe Rudyard Bessis avait toutefois réussi à faire condamner l'ordre des chirurgiens-dentistes en tant que personne morale – la peine prononcée étant depuis amnistiée, il est impossible d'en faire état. Il y était question de violation de secret professionnel, l'ordre des dentistes transmettant à l'ordre des avocats un document présumé compromettant pour mieux l'accabler au sein des deux professions.

«PINAILLEUR»

En retour, l'ordre n'est pas moins teigneux, avec quelque dix plaintes en diffamation contre l'ex-docteur Bessis. Pour autant de relaxes... Mais le pitbull de la procédure reste incontestablement M^e Bessis. Peu satisfait d'une décision de la Cour

européenne des droits de l'homme le concernant, il n'a pas hésité à porter plainte l'an dernier pour faux en écriture publique contre la CEDH... Un cas unique en son genre, mais qui ne tente rien n'a rien. Les tauliers du secteur finiront presque par avoir la peau de son syndicat DSI. En 2015, la cour d'appel de Paris lui avait infligé



M^e Philippe
Rudyard Bessis
en février à Paris.

L'ordre des dentistes plombé par une enquête judiciaire

Appartement, voyages, montre «sertie de brillant»... Une enquête pénale pour détournement de fonds contre l'ancien président du conseil de l'ordre a mis au jour une panoplie de pratiques douteuses.

Christian Couzinou, 81 ans, fut président du conseil de l'ordre des chirurgiens-dentistes de 2007 à 2015. Il a été mis en examen en janvier pour abus de confiance et détournement de fonds publics ou privés, avant d'obtenir le simple statut de témoin assisté. L'enquête pénale étant officiellement close par le juge d'instruction, il devrait donc éviter un renvoi en correctionnelle. Sauf que M^e Bessis entend bien multiplier les recours pour que l'affaire n'en reste pas là. Formellement retraité de la profession depuis 2008, le D^r Couzinou faisait pourtant mine de continuer à exercer, une demi-journée par semaine, «pour la famille et les amis». A la bonne franquette, sans facturation, donc sans possibilité de vérifier l'effectivité de son travail. Tout juste parvenait-il à justifier d'un modeste salaire de 170 euros par mois, comme assistant du collègue qui acceptait de lui prêter ponctuellement son cabinet. Suffisant pour être qualifié de président du conseil de l'ordre «en activité», ce qui permet d'augmenter ses indemnités à la tête de l'institution. Selon un calcul de la Cour des comptes, le trop-perçu durant son mandat s'élèverait à 107 000 euros. Mais le D^r Couzinou l'assure aux enquêteurs : «Il ne s'agissait pas d'une activité fictive puisque j'ai effectivement travaillé.» Mais il a cessé de le faire dès la fin de son mandat à la tête de l'ordre, comme si cela n'avait plus aucune utilité. Sollicité par *Libération*, son avocat n'a pas souhaité s'exprimer.

Pressing. L'enquête pénale soulève bien d'autres pépites du même genre. L'ordre possède neuf appartements parisiens à la disposition de ses dignitaires. L'un d'entre eux, avec le grade de secrétaire gé-

néral, n'est pourtant présent dans la capitale qu'un jour par semaine. Mais des factures de pressing (plus de 12 000 euros sur cinq ans) laissent penser à une occupation bien plus pérenne, celle de son fils... Il est aussi question de l'embauche de rejetons familiaux «en l'absence de toute concurrence.» Les tauliers de l'ordre aiment aussi voyager. Au printemps 2012, trois d'entre eux décident de tenir une réunion «délocalisée» à La Réunion. Le paiement de leur aller-retour en avion n'emprunte pas le circuit habituel, mais fait l'objet d'un remboursement forfaitaire de 1752 euros. «Ce montant revient de facto à subventionner le billet du conjoint», relèvent benoîtement les enquêteurs. Car les épouses étaient bien présentes à ce présumé voyage d'études. Epoque révolue, assure à *Libération* Alain Durand, l'actuel président de l'ordre : «Le moindre café pris avec ma femme, je le paie de ma poche.»

«Brillant». La police judiciaire a aussi épluché la liste des cadeaux offerts, sous prétexte de départ en retraite ou de mariage, «sans lien avec les missions du conseil national» mais aux frais de la princesse : 900 euros pour une canne à l'ancienne, 631 euros de Château d'Yquem, un bracelet Hermès à 395 euros, un MacBook pro pour 990 euros, un forfait relais et châteaux de 3014 euros, une montre «sertie de brillant» pour 1200, ad nauseam...

Il y a aussi les coups de pouce aux syndicats plus en cour que Dentistes solidaires et indépendant, fondé et soutenu par Rudyard Bessis. Comme cette campagne «Sauvons nos dents» en 2015, entièrement financée par l'ordre (1,2 million d'euros) au profit des syndicats. Pour les enquêteurs, ce serait en contravention avec une ordonnance de 1945 «qui affirme sans ambiguïté qu'il ne revient pas aux ordres de défendre les intérêts professionnels, rôle clairement dévolu aux syndicats». Pour le D^r Armand Oiknine, président de DSI, «il n'entre pas dans les missions [de l'ordre] de s'engager dans un combat syndical». Mais si on ne peut plus aider les amis...

R.L.

40 000 euros de dommages et intérêts. Sa faute : avoir assigné l'ordre et l'Association dentaire française (ADF), organisatrice du congrès annuel des dentistes porte Maillot, en se plaignant de «discrimination syndicale» après de multiples refus de lui accorder un stand. La cour l'a débouté avec des mots très durs – mais pas complètement faux : «Le

comportement procédurier de ce syndicat, ses propos outranciers et ses violentes prises à partie des instances ordinaires, justifiaient le refus» d'un stand.

Depuis, DSI est en redressement judiciaire et M^e Bessis paraît aujourd'hui un peu las de ces différents «revers» judiciaires en série : «Je suis pinailleur, mais ils sont

meilleurs que moi. Ils sont très malins, bien conseillés, avec un réseau à tomber par terre. Ils sont très forts, n'ouvrent jamais la moindre porte.» Bref, trop forts pour lui ? Désormais âgé de 71 ans, Philippe Rudyard Bessis ne semble pourtant pas résolu à lâcher le morceau, et dit «se battre par amour de l'Etat français». ♦



LIBÉ.FR

Interdiction de fumer, revalorisation du chômage... Ce qui change au 1^{er} juillet

A partir de ce mardi, quelques nouveautés font leur apparition. De la protection des salariés contre les fortes chaleurs (lire page 11) à la revalorisation du chômage en passant par un nouveau format pour les arrêts de travail, *Libé* fait le point sur ces changements. Notre récap est à lire sur notre site. PHOTO REUTERS

Journaliste français condamné en Algérie: «Le dossier est complètement vide»

Dimanche, Christophe Gleizes s'est vu infliger sept ans de prison ferme pour «apologie du terrorisme». Pour Franck Annese, fondateur du groupe So Press qui l'employait, la peine et le motif de l'incarcération sont «absurdes».

Recueilli par
JULIEN LECOT

Au lendemain de la nouvelle, Franck Annese, fondateur de So Press, évoque un «choc». Dimanche, Christophe Gleizes, journaliste de 36 ans qui collabore depuis plus de dix ans avec les différents magazines du groupe, a été condamné par la justice algérienne à sept ans de prison ferme pour «apologie du terrorisme» et «possession de publications dans un but de propagande nuisant à l'intérêt national». Il avait été arrêté en mai 2024 dans le nord du pays où il réalisait plusieurs reportages autour du foot algérien. Alors que le ministère français des Affaires étrangères a dit lundi «regretter vivement [cette] lourde condamnation» et que l'avocate du journaliste a annoncé avoir déposé un recours en appel, Franck Annese dénonce une condamnation «absurde» qu'il est difficile de ne pas voir comme un nouvel épisode des tensions entre l'Algérie et la France.

Pouvez-vous revenir sur les conditions de l'arrestation de Christophe Gleizes ?

En mai 2024, Christophe était parti en Algérie pour faire un reportage sur la JSF, la Jeunesse sportive de Kabylie [qui évolue en première division

algérienne, *ndlr*], et pour un autre sujet sur la commémoration des dix ans de la mort d'un footballeur camerounais, Albert Ebossé, qui a été tué en Algérie. Le 28 mai, il devait rencontrer quelqu'un pour une interview aux abords du stade de Tizi-Ouzou, à une centaine de kilomètres à l'est d'Alger, où la JSF est basée. Quand il est arrivé sur place, la personne qu'il devait voir n'était pas là. La police l'attendait et l'a arrêté. Il a été libéré après six jours de garde à vue et placé en liberté surveillée sans possibilité de quitter le pays.

Qu'est-ce qu'on lui reproche ?

D'avoir interrogé en 2015 et en 2017 un dirigeant du club de Tizi-Ouzou, qui se trouve être également le leader du MAK, le Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie. Le mouvement a été classé organisation terroriste par l'Algérie en 2021, bien après que Christophe l'a interviewé. Christophe lui a renvoyé un SMS en 2024 mais c'était simplement pour l'informer de sa venue: il ne l'a ni rencontré ni interviewé à cette occasion. Et de toute façon, lors de ces interviews, il n'était question que du club et absolument pas de ses activités de leader politique. Mais pour la justice algérienne, c'est de l'apologie du terrorisme. C'est vraiment incompréhensible, d'autant plus que Christophe n'a jamais rien fait de tel, que ce soit dans ses articles, sur ses réseaux, rien: il n'a ni milité pour l'indépendance de la Kabylie, ni fait de l'apologie du terrorisme, ni soutenu quelque action terroriste que ce soit. C'est juste un journa-

liste qui aime le foot. Quelqu'un de joyeux, qui pigeait pour *So Foot*, pour *Society*, depuis plus d'une dizaine d'années, et qui animait certains de nos événements avec beaucoup de bonne humeur.

Le procès a eu lieu dimanche. Vous attendiez-vous à ce qu'il soit condamné ?

Pas du tout. On s'activait en coulisses depuis treize mois et tout allait en s'améliorant. Pour nous, le procès ne pouvait se terminer que sur une décision positive. Au début, lors de son contrôle judiciaire, il devait pointer tous les jours à Alger. Puis il a été décidé qu'il ne devait pointer qu'une fois par semaine, à Tizi-Ouzou. Ça allait vers plus de liberté, le dossier était complètement vide, le Quai d'Orsay et l'ambassade de France nous conseillaient de ne pas ébruiter l'affaire, on était très confiants.

Dans la nuit de samedi à dimanche, on parlait encore: il était serein, il me disait que ça allait bien se passer.

Le procès avait été reporté plusieurs fois, alors dimanche, quand on a su que l'audience avait débuté, avec sa mère, son beau-père et sa petite amie Valentine, on était super soulagés. On se disait que c'était génial, que c'était enfin la fin. Et vers 17 heures,



INTERVIEW

S. KIRSZENBAUM



Christophe Gleizes a été arrêté en mai 2024. PHOTO SO FOOT

on a appris le verdict. Ça a été un choc terrible, on est tous tombés des nues. Il a pris sept ans de prison pour rien, pour un dossier complètement vide. C'est absurde. Dans le jugement, rien ne justifie d'ailleurs la peine: on nous dit simplement qu'il a pris sept ans ferme. Sans explication, sans argumentation. Pourquoi sept ans et pas un, trois ou vingt-cinq? On ne sait pas.

QUELLE PEINE EN APPEL POUR BOUALEM SANSAL ?

A Alger, Boualem Sansal sera, lui, fixé sur son sort ce mardi. L'écrivain franco-algérien est accusé d'avoir porté atteinte «à l'unité nationale» quand il a déclaré que l'Algérie avait hérité sous la colonisation française de territoires appartenant jusque-là au Maroc. Condamné à cinq ans de prison en première instance, il risque le double: dix ans de prison ont été requis.

Est-ce que le contexte géopolitique entre la France et l'Algérie peut selon vous expliquer cette décision ?

C'est dur de se dire que les relations tendues entre les autorités françaises et algériennes n'y sont pas pour quelque chose. Ça n'engage que moi, mais je pense qu'avec des relations plus apaisées, l'issue aurait pu être meilleure. Je n'ai aucun élément tangible pour dire ça, mais prendre sept ans ferme sans raison, c'est hallucinant. Même si on compare avec Boualem Sansal (lire ci-contre), dont la situation est déjà scandaleuse, c'est fou: Sansal n'a pris «que» cinq ans. Christophe n'a même pas critiqué l'Algérie, ce qui ne serait d'ailleurs pas un délit, il n'a rien fait du tout, et il prend sept ans. Je

sais que les autorités reprochaient aussi à Christophe d'avoir un visa touristique et non de journaliste. Si ça n'était que ça, ils auraient pu simplement l'expulser. Là, c'est vraiment absurde.

Désormais, qu'est-ce que vous allez faire ?

On est en train de faire appel. Il pourrait y avoir un nouveau procès en octobre, de ce que j'ai compris. Mais d'ici là, Christophe resterait en prison. Avec ses proches et Reporters sans frontières (RSF), on est en train d'organiser un comité de soutien. Et il y a des échanges entre RSF et le Quai d'Orsay. J'espère que les autorités vont se bouger, qu'elles vont au moins faire en sorte qu'il n'ait pas des conditions de détention trop horribles. Pour l'instant, la France n'en fait pas assez à mon goût. ♦



LIBÉ.FR

Loi Duplomb : députés et sénateurs sauvent l'Anses mais réintroduisent les néonicotinoïdes

La commission mixte paritaire sur la loi visant à «lever les contraintes» pour les agriculteurs a trouvé un compromis lundi dans la soirée. Le texte, qui compte de nombreux reculs environnementaux selon ses opposants, est une version légèrement édulcorée de ce qui avait été voté au Sénat en début d'année.

A lire sur [Libération.fr](https://liberation.fr). PHOTO THIBAUD MORITZ. AFP

230 000

C'est le nombre minimum d'Afghans qui ont quitté l'Iran en juin, pour la plupart expulsés par les autorités du pays, selon l'Organisation internationale pour les migrations. Quatre millions «d'Afghans illégaux» résident sur le sol iranien d'après Téhéran. La république islamique a été leur terre d'accueil après quatre décennies de guerre en Afghanistan et le retour au pouvoir des Talibans. Mais s'il tolérât jusque-là leur présence, l'Iran mène depuis l'année dernière – bien avant le début de la guerre avec Israël – l'une de ses plus vastes campagnes d'expulsion de réfugiés. Le régime leur a donné jusqu'à dimanche pour quitter son territoire. **LILY CHAVANCE** (avec AFP)

En Serbie, le mouvement anticorruption barricade le pays

Des milliers de manifestants antigouvernementaux ont bloqué plusieurs avenues de Belgrade, en Serbie, dans la nuit de dimanche à lundi, au lendemain d'un rassemblement géant pour réclamer des élections anticipées.

Samedi, 140 000 personnes environ avaient défilé dans le centre de la capitale, dernière manifestation antigouvernementale en date d'une série déclenchée par l'effondrement du toit d'une gare de la ville de Novi Sad (nord du pays) en novembre. Une catastrophe qui avait fait 16 morts et qui a été largement attribuée à la

corruption généralisée. Le mouvement anticorruption a lancé un appel à de nouvelles mobilisations après l'arrestation d'un «grand nombre de citoyens» en marge de la manifestation de samedi. Des milliers de personnes y ont répondu en dressant des barricades à travers Belgrade et d'autres villes.

Le ministre serbe de l'Intérieur, Ivica Dacic, a déclaré à la chaîne locale RTV Pink que les autorités surveillaient la situation. Plus tôt dimanche, le président, Aleksandar Vucic, est resté défiant face à l'«ultimatum» des manifestants pour qu'il

convoque des élections anticipées, accusant le mouvement dirigé par les étudiants de semer la «terreur». «La Serbie a gagné, et vous ne pouvez pas la vaincre par la violence comme certains l'ont voulu», a-t-il estimé dans un discours télévisé.

«Ce n'est pas le moment de battre retraite», ont réagi les organisateurs de la protestation sur Instagram, encourageant les Serbes à se rassembler devant le bureau du procureur et à demander la libération des prisonniers. Au moins 2 000 personnes avaient répondu dimanche soir à cet appel. «Il y aura beaucoup plus d'arrestations

pour avoir attaqué la police... ce n'est pas la fin», a prévenu Aleksandar Vucic, affirmant qu'il n'y aura «aucune négociation avec les terroristes et ceux qui voulaient détruire l'Etat».

Le Président a répété dimanche qu'il n'y aurait aucun scrutin avant fin 2026, arguant que les manifestations faisaient partie d'un complot étranger visant à renverser son gouvernement. L'indignation suscitée par la catastrophe de Novi Sad a déjà conduit à la démission du Premier ministre et à un remaniement de l'administration.

(avec AFP)

Féminicide à Avignon: «J'ai vu Jessica au sol, au milieu du sang»

Jessica avait eu le temps d'appeler les secours et de donner son adresse. Mais les policiers sont arrivés trop tard dimanche, vers 21 h 30 dans le petit HLM d'Avignon (Vaucluse) où elle habitait. Battue, étranglée et frappée de plusieurs coups de couteau, elle n'a pas pu être réanimée par les pompiers arrivés dans la foulée. Attendant sur le palier, son mari a immédiatement reconnu le féminicide, confirme le parquet d'Avignon: c'est lui qui venait de tuer sa femme, âgée de 37 ans, sous les yeux de leurs quatre enfants, un petit garçon de 7 ans et trois filles de 16, 17 et 18 ans. L'une d'elles a reçu un coup de couteau dans la main, en tentant de s'interposer. Tous ont été pris en charge par une cellule psychologique. Selon les premiers éléments de l'enquête confiée à la sûreté départementale, la famille avait débarqué il y a quelques semaines dans cet immeuble fatigué du quartier Sud Rode.

Hurllements. Marie-Rose, quadragénaire habitant l'immeuble, n'a pas réussi à dormir de la nuit, son fils

Francis, 19 ans, non plus. La police est restée tard, son avis de passage est désormais scotché sur la porte d'en face. «Il y a écrit meurtre dessus», souffle Francis, qui peine lui-même à y croire. Lundi après-midi, mère et fils sont restés à la maison. Marie-Rose a prévenu son patron qu'elle ne viendrait pas travailler, encore trop bouleversée. Elle l'avait rencontrée à son arrivée dans l'immeuble. «On a sympathisé direct, c'était une très bonne mère», insiste Marie-Rose, qui se souvient d'avoir reçu les confidences de sa voisine sur la violence de son mari, avec qui elle vivait depuis une vingtaine d'années: «Elle m'avait dit qu'il s'en était déjà pris à elle, elle en avait peur. Je lui ai dit de venir me voir s'il y avait quoi que ce soit...»

Dimanche soir, comme d'autres voisins, Marie-Rose et son mari ont prévenu la police en entendant les hurlements derrière la porte d'en face. «C'est lui qui criait, pas elle. Elle devait tenter de le calmer, pour protéger les enfants... Et puis les petits sont venus taper à la porte, raconte-t-elle, les mains en-

core tremblantes. Ils ont dit: "Il est arrivé quelque chose à maman." On est entrés avec mon fils et j'ai vu Jessica au sol, au milieu du sang. J'ai tenté de lui faire un massage cardiaque, mais je sentais que c'était trop tard.»

«Acharnement». Le mari, lui, est resté dans le couloir. «Il était encore hystérique, assure Francis, très secoué lui aussi. Il disait qu'il l'avait tuée parce qu'elle lui pourrissait la vie, que c'était sa faute à elle. Moi, j'ai pris les petits pour les emmener chez nous. J'ai essayé de les calmer en les faisant respirer. Et puis je leur ai ramené leur chien, un gros chien que le père avait enfermé avant de s'en prendre à leur mère. Ce sont les enfants qui me l'ont dit, c'est bien la preuve que ses violences étaient préméditées!»

Les enfants lui auraient aussi confié que leur mère avait annoncé son intention de quitter son mari, ce qui aurait déclenché sa violence. Le jeune homme est resté avec les enfants jusqu'à leur prise en charge par les services de secours. Le père de famille, lui, n'a opposé aucune résistance lors de son interpellation.

L'homme, âgé de 44 ans, a été entendu dès dimanche soir et a effectivement reconnu être l'auteur des faits. «Des faits très graves», avec «des traces d'acharnement», souligne le parquet. Il n'était jusqu'alors connu des services de police que pour des délits routiers. Il avait toutefois reçu un avertissement pénal probatoire (le nouveau nom du rappel à la loi) en 2022 pour des violences sur ses deux filles aînées, «mais les enfants n'étaient pas suivis», indique encore à Libération le parquet, précisant par ailleurs qu'aucune trace de signalement pour des violences conjugales n'est pour l'heure remontée. Placé en garde à vue, l'homme devrait être déféré ce mardi matin devant un juge. L'autopsie de la victime aura lieu au même moment. Au 22 juin, 77 femmes tuées en raison de leur genre avaient été recensées depuis début 2025 par le décompte militant de l'Inter Orga féminicides.

STÉPHANIE HAROUNYAN

Envoyée spéciale à Avignon (Vaucluse)

A lire en intégralité sur [Libé.fr](https://libe.fr)



Chili La communiste Jeannette Jara remporte les primaires de la gauche

Pour la première fois dans l'histoire politique moderne du Chili, c'est derrière une candidate communiste que se rangeront l'ensemble des forces de gauche lors de la prochaine élection présidentielle, le 16 novembre. En l'occurrence, derrière Jeannette Jara, 51 ans, vainqueur des primaires qui se sont tenues dimanche. L'avocate et ancienne ministre du Travail a obtenu 60% des voix, loin devant son adversaire principale, la sociale-démocrate Carolina Tohá (28%), ex-ministre de l'Intérieur. La voilà désormais investie d'une mission difficile: celle de permettre à la gauche, donnée perdante dans les sondages, de se maintenir au pouvoir après le mandat du président sortant, Gabriel Boric. En vertu de la Constitution, l'ancien syndicaliste étudiant, élu en 2021 à la tête d'une large coalition, n'a pas le droit de se représenter.

Avec la victoire à la primaire de Jeannette Jara, encartée depuis ses 14 ans, la coalition opère un virage net vers la gauche, au terme d'une campagne tendue qui a révélé les nombreux clivages entre les deux principales candidates. Charge maintenant à la communiste de rassembler largement, pour empêcher l'arrivée au pouvoir de l'actuel favori des enquêtes d'opinion, le candidat d'extrême droite José Antonio Kast, nostalgique de la dictature militaire d'Augusto Pinochet. «Face à la menace de l'extrême droite, nous allons répondre par l'unité, le dialogue et l'espoir», a promis la candidate dimanche soir, après l'annonce des résultats.

SAMUEL RAVIER-REGNAT

A lire en intégralité sur [Libé.fr](https://libe.fr)

Annonces légales

legales-libe@teamedia.fr

01 87 39 84 00

Libération est officiellement habilité pour l'année 2025 pour la publication des annonces légales et judiciaires par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements 75/93/94 pour le print. Et pour le digital 13/96/75/78/91/93/94. La tarification au caractère (espace inclus) des annonces judiciaires et légales est définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 22 décembre 2024. La tarification est la suivante pour les départements d'habilitation de LIBÉRATION : Constitution de sociétés civiles et commerciales : tarif forfaitaire : Société anonyme (SA) 395€ HT - Société par actions simplifiée (SAS) 197€ HT - Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) 141 € HT - Société en nom collectif (SNC) 218 € HT - Société à responsabilité limitée (SARL) 147 HT - Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) 123€ HT. CLOTURE de sociétés civiles ou commerciales : 110 € HT. LES TARIFS annonces légales au caractères (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs, clôtures : 75/94/93 (0,237 € HT).

92 HAUTS-DE-SEINE

Divers société

atelier d'architecture Thierry Recevski EURL en liquidation Au capital de 8000€ Siège social : 32 rue Jean Lecoz 92500 RUEIL MALMAISON 434634531 RCS Nanterre Aux termes d'une décision en date du 25/05/2023, Le gérant a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 20/06/2025. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Nanterre

est habilité pour toutes
VOS ANNONCES LÉGALES
sur les départements
75-93-94
de 9h à 18h au **01 87 39 84 00**
ou par mail **legales-libe@teamedia.fr**

Répertoire

annonces@teamedia.fr / 01 87 39 82 89 / 01 87 39 82 95

Disquaire achète au meilleur Prix

DISQUES VINYLES 33T - 45T - CD
TOUS STYLES TOUTES QUANTITES

Jazz - Pop - Rock - Musique Classique - Métal - Punk - Soul - Funk
- House - World - (Afrique, Antilles, Maghreb) - Reggae - Hip Hop

Gros Stocks et Collections

Contactez-nous 07 69 90 54 24

MATÉRIEL AUDIO

Platines - Hi-Fi - Amplis - Cellules - DJ - Jeux Vidéos - Consoles
Déplacement en France
avec respect des mesures sanitaires en vigueur.

Réponse très rapide PAIEMENT CASH

ANTIQUAIRE EXPERT
EN ARTS ASIATIQUES

Achète comptant

porcelaines, statues, vases, bouddhas,

mobiliers, laques, paravents....

Décorations asiatiques : corail, jade....

MAISON ALEXANDRA

06 15 02 23 98

Déplacement Paris et Province GRATUIT sous 48 heures

Bureau d'Achat : 1 rue de Stockholm - Paris 8^e

Siret 79956337500023

Libération

ABONNEZ-VOUS DÈS MAINTENANT !



Offre intégrale

34,90€

par mois
au lieu de 76,60€
prix de vente
au numéro

Abonnez-vous ici



ou par téléphone
au 01 55 56 71 40
du lundi au vendredi
de 9h à 18h

- Le Journal papier livré chez vous
- L'accès à tous les contenus du site et de l'application

**Vous voulez passer
une annonce dans**

Libération

Vous avez accès à internet ?

Découvrez notre site de prise d'annonce en ligne
<http://petites-annonces.liberation.fr>

A découper et renvoyer sous enveloppe affranchie à Libération,
Service abonnement, 45 Avenue du Général Leclerc,
60643 CHANTILLY CEDEX. Offre réservée aux particuliers.

Oui, je m'abonne à l'offre intégrale de Libération

Mon abonnement intégral comprend la livraison chaque jour de Libération et chaque samedi par portage* + l'accès au site et à l'application Libération sans publicité + des newsletters exclusives

Nom _____ Prénom _____

N° _____ Rue _____

Code postal [] [] [] [] Ville _____

Numéro de téléphone [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

E-mail _____ @ _____

(obligatoire pour profiter des services numériques et accéder à votre espace personnel sur liberation.fr)

Date de début souhaitée de l'abonnement * _____

- ☐ **Règlement par carte bancaire 34,90€ par mois** (au lieu de 76,70€, prix de vente au numéro). Je ne m'engage sur aucune durée, je peux stopper mon service à tout moment.

[] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Expire le [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
mois année

- ☐ **Règlement par prélèvement SEPA.**
Je m'engage sur aucune durée, je peux stopper mon service à tout moment

IBAN []

[] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

BIC []

Signature obligatoire :

- ☐ **Règlement par chèque.** Je paie en une seule fois par **chèque de 384€** pour un an d'abonnement (au lieu de 920,40€, prix au numéro).

(1) La date de début d'abonnement peut varier selon le planning de parution ou le délai de réception et de traitement du formulaire d'abonnement. Nous tâcherons de nous rapprocher le plus possible de la date souhaitée.
Offre pour les particuliers valable jusqu'au 31/12/2025 pour un abonnement en France métropolitaine. La livraison est assurée par un porteur avant 8h dans plus de 500 villes, les autres communes sont livrées par voie postale. Les informations requises sont nécessaires à Libération pour la mise en place et la gestion de l'abonnement.
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition et de suppression des données que vous avez transmises en adressant un mail à donnees-personnelles@liberation.fr. Pour en savoir plus sur les données personnelles, rendez-vous sur <https://www.liberation.fr/cgv/>

1 ENFANT SUR 3 PRIVÉ DE VACANCES

Pour lui offrir des vacances, faites un don !

secourspopulaire.fr

Illustration : Jean-Julien

À LA TÉLÉ CE SOIR

TF1

21h10. Taxi. Action. Avec Samy Naceri, Frédéric Diefenthal. **22h50. 20 ans de saga Taxi : le film qui fait exploser tous les compteurs.** Documentaire.

FRANCE 2

21h10. Grandir en France : les enfants ont la parole. Documentaire. **22h45. Histoires d'une nation l'école.** Documentaire. Une affaire d'état.

FRANCE 3

20h40. Un si grand soleil. Série. 6 épisodes. Avec Fabrice Deville, Bibi Tanga. **23h10. Crime en Lozère.** Téléfilm. Avec Florence Pernel, Vincent Winterhalter.

FRANCE 4

21h00. 360. Spectacle. **22h15. Portrait.** Spectacle. **23h15. Le Grand Bazhart.** Magazine. Philippe Decouflé.

FRANCE 5

21h05. Enquête de santé. Documentaire. Quand l'eau sème le trouble. **22h50. C dans l'air.** Magazine.

CANAL+

21h10. Saint-Ex. Drame. Avec Louis Garrel, Vincent Cassel. **22h45. Faut voir ! L'hebdo cinéma.** Magazine. **23h25. Emilia Perez.** Film.

ARTE

21h00. Gardiens de la révolution - Les maîtres de l'Iran. Documentaire. 1. L'État dans l'État. 2. Les agents du chaos. **22h45. Mossad : des agents israéliens parlent.** Documentaire.

M6

21h10. Zone interdite. Magazine. Grands départs : joies et galères sur l'autoroute des vacances. **23h00. Zone interdite.** Magazine.

PARIS PREMIÈRE

21h00. La situation est grave... mais pas désespérée. Comédie. Avec Michel Serrault. **22h50. La Seconde Guerre mondiale en HD.**

TMC

21h25. 90' Enquêtes. Magazine. Naturalistes : ils osent tout pour réussir leurs vacances. **22h50. 90' Enquêtes.**

W9

21h10. L'incroyable embouteillage. Série. Parties 1 & 2. Avec Patrick Timsit. **23h00. L'incroyable embouteillage 2 : vive les mariés !.** Série.

TFX

21h10. Les Chevaliers du Zodiaque. Aventures. Avec Mackenyu. **23h20. Manga, Cosplay, Kawaii : dans les coulisses de la nouvelle folie des Français.** Magazine.

CSTAR

21h10. Kate et William, anges ou démons, qui sont-ils vraiment ?. Documentaire. **23h05. Buckingham : les princesses malheureuses.**

T18

20h35. Indices. Documentaire. **22h30. Pour tout dire.**

TF1 SÉRIES FILMS

21h10. Inspecteur La Bavure. Comédie. Avec Coluche. **23h05. Le pari.** Film.

6TER

21h10. Divergente 3 : au-delà du mur. Science-fiction. **23h20. Kaamelott.** Série.

CHÉRIE 25

21h05. Snapped : les femmes tueuses. Magazine. 2 épisodes. **22h50. Snapped : les femmes tueuses.** Magazine.

L'EQUIPE

21h15. Assassin. Action. Avec Bruce Willis. **22h55. L'Équipe du Soir.** Magazine.

RMC DÉCOUVERTE

21h10. Les routiers : profession chauffeur poids lourd. Documentaire. **23h05. Les routiers : profession chauffeur poids lourd.**

RMC STORY

21h10. On a échangé nos mamans. Documentaire. **23h00. On a échangé nos mamans.**

Libération

www.libération.fr
113, avenue de Choisy,
75013 Paris
tél. : 01 88 47 98 80
contact@liberation.fr

Édité par la SARL
Libération
SARL au capital
de 23 243 662 €
113, avenue de Choisy,
75013 Paris
RCS Paris : 382.028.199

Principal actionnaire
Presse Indépendante SAS

Cogérants
Dov Alfon,
Amandine Bascoul-Romeu

Directeur de la publication
Dov Alfon

Directeur de la rédaction
Dov Alfon

Directeur délégué
de la rédaction
Paul Quinio

Directrices adjointes
de la rédaction
Stéphanie Aubert,
Hamdam Mostafavi,
Lauren Provost,
Alexandra Schwartzbrod

Directeur artistique
Nicolas Valoteau

Rédacteurs en chef
Michel Becquembourg
(spéciaux), Laure Bretton,
Gilles Diers (pilotes web),
Christian Losson
(enquête),
Eve Roger (actu)

Rédacteurs en chef adjoints
Lilian Alemagna (France),
Anne-Laure Barret
(environnement),
Lionel Charrier (photo),
Cécile Daumas (L),
Sonia Delesalle-Stolper
(monde), Fabrice Drouzy
(suppléments),
Yoann Duval (forums),
Matthieu Ecoiffier (idées),
Quentin Girard
(modes de vie),
Cédric Mathiot
(checknews),
Camélia Paugam (actu),
Didier Péron (culture)

ABONNEMENTS
Site : abo.libération.fr
abonnement@liberation.fr
tarif abonnement 1 an
France métropolitaine : 384€
tél. : 01 55 56 71 40

PUBLICITÉ
Libé plus
113, avenue de Choisy,
75013 Paris
publicite@liberation.fr

PETITES ANNONCES
& CARNET
10, bd de Grenelle
75015 Paris
tél. : 01 87 39 80 20
annonces@teamedia.fr

IMPRESSION
Midi Print (Gallargues),
POP (La Courneuve),
Nancy Print (Jarville),
CILA (Héric)
Imprimé en France

ACPM

LE TRI + FACILE

Membre de l'ACPM.
CPPAP : 1125 C 80064.
ISSN 0335-1793.

Origine du papier : France
Taux de fibres recyclées :
100 % Papier détenteur de
l'Eco-label européen
N° FI/37/01

Indicateur
d'eutrophisation :
PTot 0.009 kg/t de papier
La responsabilité du
journal ne saurait être
engagée en cas de non-
restitution de documents.
Pour joindre un journaliste
par mail : initiale du
prénom.nom@liberation.fr



Solutions des
grilles précédentes

MOYEN

6	5	3	4	9	1	8	2	7
7	8	1	2	3	5	9	6	4
9	2	4	6	7	8	1	3	5
5	1	6	7	8	9	2	4	3
3	9	2	1	4	6	5	7	8
4	7	8	5	2	3	6	9	1
8	3	5	9	6	7	4	1	2
1	4	9	3	5	2	7	8	6
2	6	7	8	1	4	3	5	9

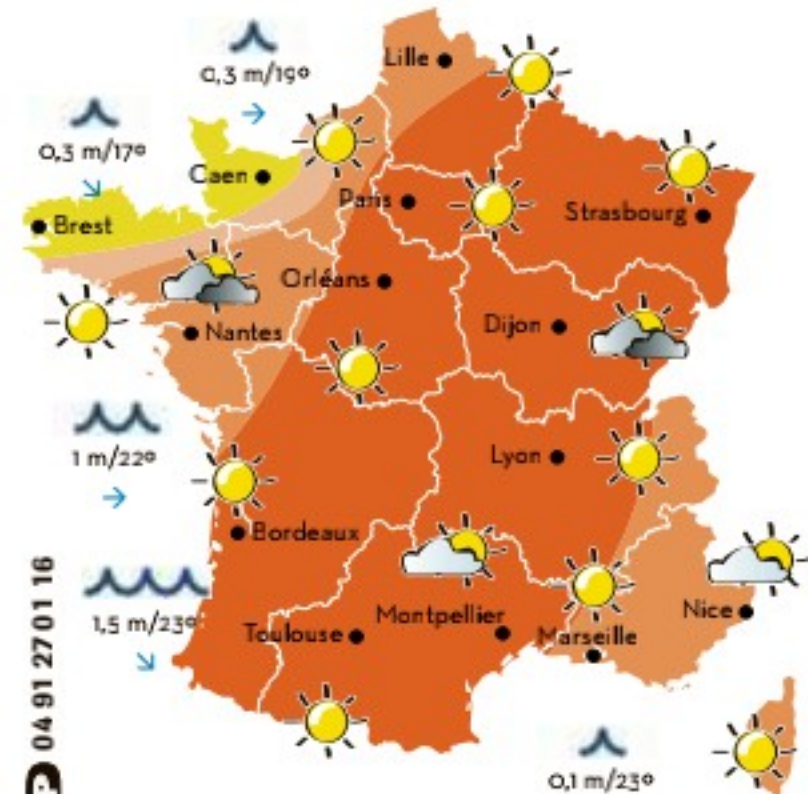
9	1	2	5	3	4	6	7	8
7	6	8	1	9	2	3	4	5
3	4	5	6	7	8	9	1	2
2	7	6	8	4	3	1	5	9
4	8	1	9	6	5	2	3	7
5	9	3	7	2	1	8	6	4
1	2	4	3	5	9	7	8	6
6	3	9	4	8	7	5	2	1
8	5	7	2	1	6	4	9	3

DIFFICILE

MARDI 1^{ER}

Matinée rapidement très chaude et insupportable sur l'ensemble du pays. Quelques nuages circulent près de la Manche. La nuit aura été compliquée pour quasiment tout le monde.

L'APRÈS-MIDI Après-midi caniculaire sur les trois quarts du pays avec 35 à 40°C sur une majorité de villes, jusqu'à 42°C en Aquitaine et sur la région Centre.



-10/0°	1/5°	6/10°	11/15°	16/20°	21/25°	26/30°	31/35°	36/40°
--------	------	-------	--------	--------	--------	--------	--------	--------



Agitée Peu agitée Calme Fort Modéré Faible

FRANCE	MIN	MAX	FRANCE	MIN	MAX	MONDE	MIN	MAX
Lille	20	35	Lyon	23	37	Alger	22	29
Caen	20	25	Bordeaux	23	40	Berlin	16	31
Brest	17	23	Toulouse	26	39	Bruxelles	21	35
Nantes	20	34	Montpellier	25	39	Jérusalem	21	32
Paris	23	38	Marseille	25	35	Londres	22	34
Strasbourg	22	36	Nice	26	32	Madrid	25	38
Dijon	23	37	Ajaccio	25	32	New York	24	30

SUDOKU 5572 MOYEN

7	8				4		6
		1			2		9
	9		4			1	
2	1	5				6	
8				6	9	1	5
9	4					7	2
	7			6		9	
1			7		6		
3		9				7	1

SUDOKU 5572 DIFFICILE

	2	3		6			
5				1	2		
8		1				6	
				1	2	7	
9			3	6		4	8
	4		9	7			
	5				7		3
	1	6	7				9
				4	3	6	5

Faites un don à Libé

► Soutenez le travail exigeant de 220 journalistes engagés et indépendants

► Défendez la liberté de la presse et son rôle dans le débat démocratique

► Participez activement à la transformation de la presse à l'ère du numérique



Je souhaite faire un don par carte bancaire, chèque ou PayPal :
liberation.fr/don

L'association Presse et Pluralisme

vous permet d'effectuer un don à Libération et de bénéficier d'une **déduction d'impôt** égale à 66% du montant versé (dans la limite de 20% de votre revenu imposable).

Vous avez la possibilité d'effectuer un **don ponctuel ou mensuel** via un **paiement sécurisé** par carte bancaire, par chèque ou par PayPal.

Presse et Pluralisme émettra un reçu fiscal et vous l'enverra afin que vous puissiez bénéficier de la déduction d'impôt.

IDÉES/

Francesca Gino, la star de Harvard accusée de bidonner ses recherches sur «l'honnêteté»

Figure influente publiée dans les plus grandes revues scientifiques, la professeure italienne de sciences comportementales vient d'être licenciée par l'université américaine après de lourds soupçons de fraude, dont elle se défend auprès de «Libération».

Par
SIMON BLIN

Un comble. Une professeure spécialiste de «l'honnêteté et des comportements éthiques» accusée de fraude académique. Francesca Gino était un de ces brillants esprits comme l'université américaine Harvard sait en produire : star mondiale des sciences comportementales, autrice d'essais grand public, conférencière TEDx, coach en entreprise aux prestigieux clients, de Google à Ferrari en passant par l'US Navy. Voilà vingt ans que cette universitaire prodigue des conseils pour «cultiver son authenticité» et améliorer son «leadership». Si certains de ses préceptes frôlent dangereusement la frontière du bullshit («Compter jusqu'à 10 avant de décider quoi manger peut inciter à choisir des aliments plus sains»), l'Italienne de 47 ans pouvait se vanter jusque-là de publier dans les plus grandes revues scientifiques, de voir ses travaux repris dans les pages du *New York Times* ou de *The Economist*, ou encore de figurer parmi les 50 penseurs du management les plus influents selon le classement Thinkers50, comme le rappelle son site internet au design liché.

Inconfort moral

C'est par l'intermédiaire d'une consœur française que le grain de sable est venu enrayer la machine de cette businesswoman à succès. En 2020, Zoé Ziani, alors doctorante, s'intéresse aux «comportements de réseautage» en milieu professionnel. Dans ce domaine, il existe une contribution incontournable dans la littérature scientifique. L'article est cosigné par Francesca Gino et porte sur l'inconfort moral que suscitent les pratiques de réseautage chez certaines personnes. Mais à sa lecture, la Française

repère des incohérences, la conclusion de l'étude lui paraît peu plausible. Zoé Ziani partage ses doutes à sa directrice de thèse ainsi qu'à son jury de doctorat qui les balayent d'un revers de main.

Au printemps 2021, elle fait part de son trouble au blog d'investigation scientifique «Data Colada», fondé par des chercheurs en sciences comportementales, qui s'y colle à son tour et conclut à la présence de plusieurs anomalies pouvant relever de la fraude intentionnelle. Le trio s'intéresse à trois autres articles signés par Francesca Gino. L'un d'eux, encore en ligne, porte sur la «malhonnêteté» dans les déclarations de revenus, les demandes d'indemnisation à l'assurance ou les facturations professionnelles. Sa conclusion est simple : faire cocher une attestation d'honnêteté avant de remplir un document, plutôt qu'après, inciterait davantage à dire la vérité. Une autre étude prétend démontrer «comment la malhonnêteté peut mener à une plus grande créativité». Selon l'analyse de «Data Colada», dans un cas comme dans l'autre, l'éminente professeure n'a eu d'autre choix que de biaiser ses tests (notamment en truquant les réponses à des sondages) pour confirmer ses hypothèses. «Data Colada» informe Harvard de ses trouvailles. L'université lance une enquête interne. Dix-huit mois plus tard, un rapport de 1300 pages confirme les soupçons des lanceurs d'alerte. Francesca Gino a beau contester les accusations, elle est placée en congé sans solde, perd son accès au campus et son salaire dépassant le million de dollars annuel, une somme qui faisait d'elle la cinquième employée la mieux rémunérée de l'institution jusqu'en 2019. C'est le début de la descente aux enfers pour l'enseignante, dont les méthodes de travail et les résultats

d'étude avaient déjà dérouté plus d'un collègue, comme le révélera une longue enquête du *New Yorker* en 2023, au point de nourrir de sérieuses suspicions du milieu.

Les quatre articles incriminés sont tous «rétractés» : toujours en ligne, ils sont accompagnés d'un avertissement sur leur invalidité. Face à la commission d'enquête, l'intéressée tentera de rejeter la faute sur ses assistants chargés de collecter les données brutes et de les «nettoyer». En vain. Francesca Gino passe à l'offensive, engage une action en justice réclamant 25 millions de dollars de dommages et intérêts à la Harvard Business School et aux trois chercheurs de «Data Colada». Une plainte pour diffamation à l'encontre de ses confrères est rejetée par un juge du Massachusetts, qui autorise néanmoins la poursuite d'une autre plainte envers l'université pour rupture de contrat inéquie-

table. Toujours est-il qu'en mai dernier, Harvard acte définitivement son licenciement. Un fait rarissime : jamais depuis 1940, année durant laquelle les règles de titularisation ont été formalisées, un professeur de ce standing n'avait été déchu de son poste.

Tenaces rancœurs

L'affaire ne connaît aucun retentissement en France, mais elle fait grand bruit dans la presse anglosaxonne et au-delà, le premier quotidien d'actualités économiques espagnol, *Expansión*, allant jusqu'à qualifier Francesca Gino d'«Elizabeth Holmes de los MBA», (en français : «la Elizabeth Holmes des masters de commerce»), du nom de cette ancienne étoile montante de la Silicon Valley condamnée à onze ans de prison pour fraude. Comme le relevait ironiquement le *New Yorker*, le professeur d'économie com-



Après une enquête interne à Harvard, un rapport de 1300 pages confirme les soupçons envers la chercheuse.

PHOTOMONTAGE LIBÉRATION

meuse recherche de Gino sur les déclarations préalables. Il se rend avec son équipe dans le pays d'Amérique centrale. L'expérimentation est mise en place en collaboration avec l'administration guatémaltèque. L'expérience se conclut par un échec: aucun résultat, «rien», relate amèrement Sanders qui, après avoir surmonté son sentiment de «honte», a décidé de raconter sa mésaventure dans un livre en cours d'écriture.

Dans le milieu universitaire, certains espèrent que le scandale Gino provoquera un électrochoc. Dans une note de blog publiée en 2023, Zoé Ziani revenait sur les difficultés qu'elle avait rencontrées et invitait le monde de la recherche à «prendre conscience de cette vérité dérangeante: commettre une fraude est, aujourd'hui, une stratégie de carrière viable qui peut vous propulser au sommet du monde universitaire». Façon de dire que le cas Gino ne serait que la partie visible de l'iceberg? Sa disgrâce est en tout cas survenue de façon concomitante à celle de Marc Tessier-Lavigne, chercheur canadien en neurosciences, contraint de démissionner de la présidence de Stanford après qu'un étudiant de 18 ans a révélé dans le journal de l'école la présence de fraudes à la manipulation de données dans au moins quatre de ses articles scientifiques.

Dans son témoignage, Ziani appelait, en outre, ses confrères à prendre des mesures concrètes pour favoriser la détection de supercherries: «Cela implique de mettre en place des canaux appropriés pour signaler les fraudes, avec de solides garanties de protection de l'identité et d'absence de répercussions. Cela implique de récompenser (et non de punir) ceux qui découvrent et dénoncent les fraudes. Cela implique d'imposer des sanctions plus sévères aux fraudeurs. Cela implique de rendre la publication des données obligatoire.» A plus forte raison dans le domaine des sciences

comportementales habitué aux intitulés de recherche tape-à-l'œil? Reste que le chemin vers une meilleure intégrité scientifique demeure encore long, notaient en 2023 dans le *Guardian* Ivan Oransky et Adam Marcus, deux chercheurs américains spécialistes de la fraude académique. Pour le duo, le système d'évaluation de la recherche fondé sur un volume de publication intenable favoriserait la course aux chiffres et donc les mauvaises pratiques. Côté revues, la volonté de «préservier leur réputation» encouragerait à «regarder ailleurs».

Quatre ans après les premières accusations publiques, Francesca Gino, elle, n'a pas fait bouger d'un iota sa ligne de défense. Elle a ouvert une nouvelle rubrique sur son site web afin de «briser le silence», mis en accès libre les pièces du dossier et s'estimait, il y a encore un an dans le quotidien italien *la Stampa*, victime d'un «complot». Et ce alors qu'au même moment, l'italienne était également visée par des accusations de plagiat: selon le magazine *Science*, un article scientifique et deux de ses livres contiendraient des passages copiés à partir de sources non citées, dont des mémoires d'étudiants et des articles de presse.

«Erreurs de bonne foi»

Contactée par *Libération*, la désormais ex-professeure à Harvard nous a d'abord renvoyé vers la plainte de ses avocats, un document de quinze pages ciblant, entre autres, «la campagne secrète» de «Data Colada» destinée à «ruiner sa carrière» par «un mélange d'insinuations, de demi-vérités et de mensonges flagrants». Avant d'accepter de nous répondre dans un mail où elle reconnaît qu'il «existe des anomalies» dans certaines de ses études, mais qui «semblent résulter d'erreurs de bonne foi lors du nettoyage ou du traitement des données».

Elle persiste à clamer son innocence: «Je peux affirmer avec certitude, comme je l'ai toujours fait, que je n'ai falsifié de façon délibérée aucune donnée ni commis aucune faute.» Pour Francesca Gino, Harvard n'a pas agi avec «discernement» et nier toute implication de sa part dans une fraude relève, selon elle, de l'évidence. «Peut-être que j'étais naïve, mais je croyais que la vérité finirait par triompher. Et peut-être que je le suis encore, car je pense qu'au bout du compte, la vérité triomphera», assure à *Libération* celle qui se définit sur sa page LinkedIn, suivie par près de 100 000 abonnés, comme une «storyteller». Que l'on pourrait traduire par: raconteuse d'histoire. ➤

«Commettre une fraude est, aujourd'hui, une stratégie de carrière viable qui peut vous propulser au sommet du monde universitaire.»

Zoé Ziani Chercheuse et lanceuse d'alerte

portementale Dan Ariely, l'un des co-auteurs de Francesca Gino, également inquiété pour des soupçons de falsification, apparaît comme expert en psychologie du mensonge dans le documentaire de HBO consacré à la chute de Theranos, la start-up fondée par Elizabeth Holmes.

La tempête n'a pas fini de s'abattre sur Francesca Gino. De tenaces rancœurs ont refait surface depuis sa chute. Michael Sanders, professeur au King's College de Londres, a récemment témoigné de sa colère à l'encontre de sa consœur dans le *Times*. En 2015, ce spécialiste de politiques publiques se fait financer une étude par la Banque mondiale au Guatemala à hauteur de 250 000 dollars dans le but d'améliorer la conformité fiscale des habitants du pays. Sanders pense avoir trouvé une méthode efficace en s'inspirant de la fa-

Libération

HORS-SÉRIE POLAR



EN KIOSQUE TOUT L'ÉTÉ

**UN JEUDI SUR DEUX, RETROUVEZ
NOTRE NEWSLETTER LIBÉ POLAR
ET TOUTE L'ACTUALITÉ
DU ROMAN NOIR VUE PAR LES
JOURNALISTES DE «LIBÉRATION»**

**POUR VOUS INSCRIRE,
FLASHEZ CE QR CODE**



**OU RENDEZ-VOUS SUR
OFFRE.LIBERATION.FR/LIBEPOLAR/**



Des activistes manifestent à Francfort (Allemagne) contre le greenwashing dans l'UE, en janvier 2022. PHOTO ARNE DEDERT. AFP

L'Europe doit continuer la lutte contre la publicité écologique mensongère

Alors que les fausses promesses environnementales prolifèrent, la Commission européenne doit soutenir la directive visant à contrôler les étiquettes, appellent les juristes Grégoire Leray et Garance Cattalano.

En retirant son soutien à la proposition de directive sur «les allégations environnementales», la Commission européenne vient de reporter, peut-être d'abandonner, un chantier central de la transition écologique: celui de la lutte contre le greenwashing. Cette décision, trop peu commentée, constitue pourtant un triple recul – pour la protection de l'environnement, pour l'innovation industrielle et commerciale, pour la crédibilité politique de l'Union. Annoncée en mars 2023, la directive dite «green claims» visait à encadrer la prolifération des promesses vertes dans la publi-

cité et l'étiquetage des produits. On voit en effet se multiplier depuis des années les allégations de neutralité carbone, de recyclabilité ou d'écoresponsabilité. Autant de termes souvent utilisés sans contrôle ni preuve, au détriment des consommateurs et des entreprises réellement engagées. Le texte prévoyait l'obligation, pour toute allégation, d'être fondée sur des données vérifiables, validées par des experts indépendants. Sa mise en retrait, sans alternative crédible, laisse place à une zone grise normative, où le flou profite aux pratiques les moins vertueuses. Cet abandon est d'autant plus regrettable que l'Union européenne avait commencé à traiter la question par une récente directive du 24 février 2024. L'édifice reste donc inachevé.

Echec. Le phénomène des allégations environnementales trompeuses ou mensongères est pourtant documenté. Selon une étude commandée par la Commission («*Environmental Claims in the EU*», 2020), 80% des sites marchands ou publicités présentent au moins une allégation environnementale; parmi elles, plus de la moi-

tié sont jugées «vagues, trompeuses ou infondées». L'abandon du soutien à la proposition de directive donne le signal inquiétant d'un recul de l'Union sur ces dérives, qui minent la confiance des consommateurs, mais emportent aussi trois effets très préoccupants.

D'abord, les entreprises vertueuses devraient pouvoir légitimement espérer que les investissements consentis pour réduire l'empreinte environnementale de leurs procédés de production ou de leurs produits soient reconnus et valorisés. Celles qui s'engagent sincèrement en faveur de la durabilité méritent de se distinguer de leurs concurrentes moins vertueuses, afin de capter de nouvelles parts de marché. Un cadre réglementaire exigeant en matière de communication environnementale qui sanctionnerait avec fermeté les entreprises qui usurpent les apparences de la vertu permettrait seul pleinement ce retour sur investissement. Ensuite, à la faveur des incertitudes juridiques qui entourent le greenwashing, un autre phénomène se développe – le «greenhushing», ou éco-silence. Face à un

cadre juridique peu lisible, certaines entreprises craignent d'être accusées de verdissement mensonger, et préfèrent arrêter de communiquer à propos de leurs efforts environnementaux. Cette autocensure est un échec collectif: elle empêche la diffusion des bonnes pratiques, prive le consommateur d'informations utiles et étouffe le développement du cercle vertueux qui devait conduire les entreprises dans une course au mieux-disant environnemental par une communication commerciale fiable.

Repère. Enfin, en abandonnant la perspective de l'adoption à court terme d'un texte européen, la Commission maintient un déséquilibre normatif au sein de l'Union. Il serait en effet illusoire de croire que l'absence de directive équivaut à un surcroît de liberté pour les entreprises. En réalité, elle crée un désordre réglementaire: chaque Etat membre légifère seul, certains plus sévèrement que d'autres. Tel est le cas de la France, dont le droit de la consommation tend déjà à appréhender avec plus de précision la lutte contre le greenwashing. Les entreprises sont alors confrontées au niveau de l'Union à une mosaïque de normes, qui nuit à leur lisibilité et à la construction d'un marché unique de la durabilité.

La directive «Green Claims» aurait pu devenir un levier d'innovation, une garantie de loyauté dans la concurrence, un repère pour les consommateurs. Son retrait définitif serait une erreur. Le texte était sans doute imparfait et il faisait l'objet de critiques. Il pouvait encore se trouver modifié, mais la perspective de l'adoption d'un cadre structurant autour de la question a simplement été abandonnée. Cette décision de la Commission s'inscrit dans une forte tendance au recul de la volonté politique de protéger l'environnement. Jouet des populismes, la question se trouve relayée assez loin dans les agendas politiques, lorsqu'elle n'est pas simplement présentée comme la cause de tous les maux.

L'argument de la compétitivité, fréquemment avancé pour justifier les récentes régressions ne résiste pas en matière de la lutte contre le greenwashing; le texte se serait imposé à toutes les entreprises en contact avec des consommateurs européens, et n'aurait donc pas eu pour effet de désavantager les producteurs locaux. En refusant de légiférer, la Commission laisse libre cours au mensonge environnemental. ◆

Par
GRÉGOIRE LERAY
professeur de droit privé à l'université Côte d'Azur, juriste
et **GARANCE CATTALANO** professeure de droit privé à l'université Paris-8, juriste



IDÉES



RÉ/JOUISSANCES

Par
LUC LE VAILLANT

B-2, le bombardier foudre de guerre

Monologue fier de lui et dominateur de l'avion furtif américain qui a «tapé» l'Iran des mollahs et leurs installations nucléaires.

Je suis B-2, le bombardier de l'US Air Force qui a fait sensation la semaine dernière, lors de la guerre éclair menée par les Etats-Unis en Iran contre les sites nucléaires de la république islamique. Je suis un vecteur de destruction et un donneur de mort, mais mes qualités technologiques et mes particularités esthétiques ont bluffé les gogos du monde entier. Très bon public, ceux-ci sont restés bouche bée quand j'ai surgi du néant où m'avait confiné mon créateur que les mollahs nomment le «Grand Satan».

L'aile méchante. Bien sûr, les avions ont toujours eu à voir avec les oiseaux. Ils en sont les prolongations mécaniques, les répliques fatidiques, les successeurs sadiques. A l'image de leurs modèles, les derniers venus se sont greffés deux ailes qui les propulsent et les soutiennent et des gouvernes et un empennage qui les guident et les stabilisent. C'est vrai pour les pacifiques Airbus et Boeing, comme pour les avions de combats. Les éperviers et les F-35, les faucons et les Rafale rayent le ciel de leurs appendices, comme les humains se dressent sur leurs deux jambes avant d'être fauchés par la mitraille venue d'en haut.

Moi B-2, je romps avec cette reproduction assez servile de la nature. A l'inverse de mes cousins chasseurs et de mes oncles gros porteurs, je suis fait d'une seule aile de 50 mètres d'envergure et de 20 mètres de long. On pourrait croire que je sacrifie à la mode des surfeurs des flots, des chevaucheurs d'ascendantes et des glisseurs à ras le bitume. Mais contrairement à ces inoffensifs privilégiés de la civilisation des loisirs, je trimbale dans mon ventre de baleine amincie deux énormes bombes GBU-57. C'est ma simplicité de formes et l'étrangeté de mon esthétique qui fascinent et effraient. Je suis un triangle isocèle dentelé qui réconcilie algèbre et géométrie. Je suis

un boomerang de suie et de cendres qui va carboniser au loin sans crainte d'un retour de bâton. Depuis le Concorde, aucune machine volante n'a eu un tel impact sur les imaginaires. Et comme je ne me déteste pas, je prends des airs supérieurs et avantageux, ravi de m'imposer en logo prêt à tagger les nuages, à inspirer les graphistes et à faire la une des journaux (1).

Le noctambule furtif. Il est possible que le tout-venant se pâme aussi devant ma facilité à disparaître et ma capacité à m'absenter des écrans radars comme si je n'étais là pour personne. Depuis que les portables ne cessent de borner aux antennes relais, chacun est immédiatement localisable, repérable et fichable par les harceleurs du télémarketing, les policiers suspicieux ou les amants jaloux. A l'inverse, je peux décoller sans que frémisse la moindre aile de papillon, pour aller déclencher un ouragan de feu et de fer sur un autre continent. En toute discrétion, je quitte ma base du Missouri, située dans une localité qui répond au doux nom de White-

man, ce qui ne manquera pas d'ulcérer les décoloniaux paranos et autres dénonciateurs du privilège blanc. Alors que l'ubiquité est devenue permanente et que le suivi des rododromes sur les réseaux sociaux fatigue les esprits les plus éclairés, je me dissous en ectoplasme brumeux, en rêve fumeux, en mirage qui génère du désespoir chez ceux qui tentent de me pister. Ma vitesse frôle le mur du son, mon poids est celui de mille ânes mort et je coûte 1 milliard de dollars, et pourtant je m'éloigne sur mes pattes de colombe. Les radars ennemis ne détectent que des échos de la taille d'un vulgaire piaf quand je suis un énorme engin aveugle et sourd à toute injonction qui viendrait contredire mon plan de vol. Ne vous laissez pas prendre à la bonne mine du dessin de mon cockpit qui pourrait laisser croire à une bouille à la Casper, le gentil fantôme. Je porte un masque aussi noir que la tragédie qui voyage dans mes soutes. Et si je surgis hors de la nuit pour voler vers l'aventure au galop, je n'ai rien d'un Don Diego bienveillant et niais. Je

suis un Zorro sanglant aux hublots globuleux et à la cape sinistre, faite de matériaux rares et de tissus indétectables. Me comparer à une chauve-souris est également envisageable tant j'agis à la nuit tombée. Cette fois-ci, je me suis appliqué à causer les pires ennuis aux dévots islamistes qui veulent ensevelir la vitalité et la splendeur des femmes sous des suaires morbides. Il est hors de question que je les laisse transformer la moitié de l'humanité en volatiles endeuillés. J'ai été conçu pour porter la menace fatale au cœur de l'empire soviétique et pour faire de Moscou un nouvel Hiroshima. Mais le mur de Berlin est tombé quand je faisais mes premières dents tant la gestation des forteresses volantes est interminable. J'ai repris du service en Serbie, puis en 2001 en Afghanistan. Il est assez ironique que, pour l'une de mes ultimes missions avant de passer la main, je catapulte avec précision des bombes classiques dans le ventre déjà fécond du nucléaire iranien. ♦

(1) Libération du 23 juin.

SIGNÉ COCO



Politiques culturelles

Alexandre Thébault, champion des coupes en Pays-de-la-Loire

Accusé d'avoir sacrifié l'écosystème artistique local, vilipendé pour ses convergences avec le milliardaire identitaire Pierre-Edouard Stérin, le conseiller culture de la présidente de région, Christelle Morançais, assume de tailler dans les subventions publiques en invoquant «un principe de réalité».

Par
ÈVE BEAUVALLET
Photo **THEOPHILE TROSSAT**

Rayonnant, alerte, Alexandre Thébault nous accueille dans un café distingué de la place Aristide-Briand de Nantes. Il est, depuis 2021, délégué à la culture et au patrimoine de la région Pays-de-la-Loire. Il est, dit-on, le stratège et l'homme de main de la présidente, Christelle Morançais (Horizons), sur ce terrain, l'artisan de coupes budgétaires d'une ampleur inédite opérées cet hiver sans concertation avec le secteur et

vues comme les prémisses d'un changement d'ère, funeste pour les artistes et le tissu associatif en général. Il a le verbe haut, l'esprit méthodique, le mocassin à glands ardent, une peau de quadra hydratée à l'eau bénite, la dent incisive. «*Et un maniement redoutable de la rhétorique, nous a-t-on prévenue. Attention, il est très fort pour retourner les attaques.*» Un champion d'aïkido looké en ancien communicant. Présentement, il sou-

rit comme un charme derrière son café. On lui sourit. Il nous sourit. En plissant les yeux.

Alexandre Thébault effraie le secteur culturel comme peu avant lui. Ici, traditionnellement, on a affaire à la démocratie chrétienne. «*Là, il s'agit d'une droite civilisationnelle, explique Franck Nicolon, élu d'opposition EE-LV, avec des passerelles vers l'extrême droite autour de valeurs religieuses, familiales, et d'une cer-*

taine conception de l'Etat.» Jusqu'alors, au sein des collectivités locales, la droite votait toujours pour le patrimoine et s'abstenait pour le spectacle vivant, mais elle ne votait pas contre. «*C'était chacun dans son rôle dans un climat plutôt bon enfant*», résume une actrice culturelle du coin, parmi les nombreux souhaitant conserver l'anonymat. Même avec l'ancienne vice-présidente de région Laurence Garnier, figure d'un catho-



Alexandre Thébault, à Nantes, le 20 juin.

CULTURE

et policée d'un néopopulisme redoutable en train d'apporter les dernières retouches à son épouvantail favori: la figure de l'artiste woke, bien sûr, ce présumé «rentier déconnecté des réalités économiques et des préoccupations des vraies gens». Thébault, cet élu hier encore parfaitement inconnu de la gauche, serait le symptôme d'un moment clé de la guerre culturelle en cours.

Logiquement, des visages se sont crispés, en mars, parmi la vingtaine de membres du conseil d'administration de la Maison Julien-Gracq, centre de littérature contemporaine situé en milieu rural. On annonçait alors que l'homme à l'origine de la perte de 50% de la subvention régionale (qui représentait 50% à 60% du budget de la structure) prendrait le siège de président du CA, en raison du décès du prédécesseur Armel Pécheul en janvier 2025. Pile au même moment, un portrait enquêté de six pages, publié dans le magazine local spécialisé *la Scène*, n'aidait pas à détendre l'ambiance.

Le journaliste Bruno Walter y rappelait la trajectoire de cet influent conseiller ligérien, «qui souffle à l'oreille droite de Christelle Moranchais»: un passé de communicant de crise chez Areva, un pèlerinage sur le chemin de Compostelle d'où est sorti un livre, un engagement dans le mouvement ultra-conservateur anti-mariage gay Sens commun, mais aussi une convergence avec le milliardaire libertaire d'extrême droite Pierre-Edouard Stérin, dont Alexandre Thébault favoriserait le combat identitaire dans l'octroi des deniers publics.

Bon gaulliste

Devant nous, l'élu roule des yeux en croisant les jambes. Et rit presque de ces «procès d'intention», de ce portrait «complètement fantasmé», clairement «commandé» par la municipalité de Nantes, socialiste. «C'était hyper satisfaisant: ils tenaient le parfait combo du catholique ultraconservateur, soi-disant proche des idées d'extrême droite... On est bien, on se fait plaisir, ça alimente des fantasmes...» dit-il en haussant doucement les sourcils vers d'autres sphères, immunisé contre toute tentation de caricature. Comme si lui-même ne venait pas, entre deux gorgées de café, de peindre certains adversaires en extrémistes woke compromis avec «LFI l'antisémite»...

Alexandre Thébault nous rencontre avant tout pour développer sa vision du financement de la culture, parce que «l'émotion» suscitée par l'annonce des coupes cet hiver a rendu «tout débat de fond inaudible». Mais vu l'ampleur des charges qui pèsent sur lui, il tient aussi, dit-il, à «rétablir certaines vérités», parce que «ce type» portaitur dans *la Scène*, «personnellement, je ne le con-



Notre une des 21 et 22 décembre.

nais pas». Lui se présente avant tout en bon gaulliste, «catholique en effet, même si c'est visiblement un problème pour certains aujourd'hui», particulièrement attentif à la liberté d'expression, la diversité d'opinion, au pluralisme. Donc vous lisez *Libération*, Alexandre Thébault? Non, «mais je vois passer vos unes». Grand sourire. On lui sourit. Il plisse les yeux.

Si l'enquête de nos confrères visait à révéler sa proximité avec l'extrême droite pour embarrasser

le camp Horizons de Christelle Moranchais, selon lui c'est raté. «Si je devais être au RN, j'y serais.» En dépit des défis rencontrés par sa famille politique, ce lecteur du radical *Figaro Vox* et de *Marianne* est toujours resté à LR. «J'y étais du temps de Valérie Pécresse, j'y reste encore derrière Bruno [Retailleau, ndlr].»

Au risque, parfois, de cliver dans son propre camp: en décembre, 14 vice-présidents de région, dont plusieurs LR et centristes en charge de la culture, s'exprimaient collectivement dans une tribune contre les décisions prises en Pays-de-la-Loire en matière de culture.

En tout état de cause, il ne voit pas en quoi ses engagements passés prouveraient la nature «idéologique» des décisions «difficiles», «courageuses» opérées cet hiver. Il y a quelques mois, Christelle Moranchais avait, certes, poussé tous les curseurs lexicaux du populisme: des artistes «shootés» à la subvention, des assos «militantes», des «groupuscules». Selon l'élu d'opposition Franck Nicolon, Alexandre Thébault «est plus malin qu'elle sur ce point, conscient de devoir se rendre inattaquable sur un quelconque biais partisan».

26 millions d'euros en moins

En aikido, Alexandre Thébault a un coup spécial: renvoyer la gauche à «ses contradictions» et dénoncer sa tolérance **Suite page 26**

1^{ER} OPUS DE LA TRILOGIE ÉVÉNEMENT DE VOTRE ÉTÉ SCANDINAVE

licisme de combat pro-Manif pour tous, les acteurs culturels avaient la sensation de pouvoir parler «sans mépris. Mais le fruit est mûr désormais pour se taper la culture, c'est devenu trop payant d'un point de vue électoral, poursuit-elle. La preuve, regardez: on ferme un théâtre, il n'y a personne dans la rue à part les syndicats».

Pour cette directrice d'institution, Alexandre Thébault est l'incarnation la plus sophistiquée

CULTURE/

Suite de la page 25 «à géométrie variable».

La gauche reproche à Pierre-Edouard Stérin de vouloir orienter le débat public à coups de millions d'investissements... «Mais, n'est-ce pas ce que fait aussi Matthieu Pigasse [au Monde, aux Inrocks, à Nova ou au Huffington Post] ?» La gauche se fait chantre de l'inclusivité et de la liberté d'expression... «Mais n'est-ce pas elle qui, par l'entremise entre autres de l'historien Patrick Boucheron, a voulu censurer un ouvrage scientifique des PUF au prétexte qu'il porterait des idées contraires aux siennes ?» La gauche s'indigne de voir le Puy du Fou produire des œuvres colorées d'une idéologie anti-révolutionnaire au fort fumet d'encens, avec l'argent du contribuable... Les collectivités ne financent-elles pas parallèlement des spectacles partisans des causes décoloniales, écolos, féministes ? Lui, en tout cas, se défend d'avoir voulu «se payer la culture».

Il veut bien qu'on l'accuse de tout, «mais encore faudrait-il prouver que je fais de l'idéologie. Qu'on me le démontre factuellement». Alors, l'opposition chiffre à nouveau : sur les 82 millions de coupes budgétaires opérées en fonctionnement, 26 millions ont été demandés à la commission «culture, sport, vie associative, (etc.)» alors qu'elle représente seulement 2% du budget global. Elle rappelle aussi qu'Alexandre Thébaud siège au comité technique cinéma, une instance consultative composée d'experts qui examinent les demandes de subventions aux films tournés dans la région. La décision de l'exécutif reste souveraine mais, dans les faits, la région suit quasi toujours l'avis de ces professionnels. Sauf pour *Vaincre ou mourir*, coproduction de la société Puy du Fou et de Vincent Bolloré, en partie financée par Pierre-Edouard Stérin, «qui s'est vue gratifiée de la subvention maximale de 200 000 euros contre l'avis du comité», affirme Franck Nicolon.

«C'est faux, conteste Alexandre Thébaud. On ne l'a pas repêché. Sur les cinq membres présents, deux d'entre eux étaient en effet émus-tillés par la marque Puy du Fou, par référence au pedigree du fondateur du grand parc, Philippe de Villiers.» Alors l'écu, «respect du pluralisme oblige», aurait simplement invité le comité à évaluer plutôt la «qualité artistique» de ce premier film (au final un bide relatif en salles), le fait aussi que cette société de production ligérienne générerait un impact considérable sur l'emploi local. Et les réticents se seraient laissés convaincre. «Quant au plafond de 200 000 euros, on l'octroie une dizaine de fois par an.» Franck Nicolon réfute cette version.

Accusations de favoritisme

Et ses liens avec la galaxie Pierre-Edouard Stérin, alors ? Alexandre Thébaud a créé son association Concorde (pour mieux sensibiliser la jeunesse à une certaine histoire de France) avec Marin de Saint-Chamas, ancien collaborateur du milliardaire ultraconservateur. La région a financé trois années de suite une soirée de levée de fonds intitulée «la Nuit du bien commun», initialement parrainée



Devant l'hôtel de la région Pays-de-la-Loire, à Nantes, le 25 novembre. T. TROSSAT

par le milliardaire exilé fiscal. L'an dernier, elle octroyait également une coquette subvention, 100 000 euros (sur 300 000 de budget), à un nouveau festival de littérature axé patrimoine, «un projet génial» nommé «Cultissime», également soutenu par le fonds du Bien commun de Pierre-Edouard Stérin. L'écu rejette les accusations de favoritisme d'un revers de main. D'une part, il trouverait aberrant de «scruter quel autre partenaire public ou privé un récipiendaire de subvention peut solliciter : si l'on avait dû regarder de cette façon, il y a un ensemble d'événements qu'on n'aurait jamais financés». D'autre part, il a fermé cette année le porte-monnaie à Cultissime, à la Nuit du bien commun, comme aux autres. Et a finalement renoncé à inscrire son association Concorde à la soirée de levée de fonds.

Encore une fois Alexandre Thébaud n'est, assène-t-il, guidé que par le seul «principe de réalité» : les 3300 milliards d'euros de dette pour la France. Une actrice culturelle locale : «Pour nous en convaincre, généralement, il use de la rhétorique infantilisante du bon père de famille qui doit faire des choix difficiles, avec une sorte de bon sens du Crédit agricole.» Et en effet : il est désolé de «faire de la peine» en mettant en péril des centaines d'emplois, mais quiconque comprend le b.a.-ba de l'économie verra bien qu'il n'y a pas le choix. Seulement, quiconque s'intéresse au b.a.-ba de l'économie de la culture connaît aussi la loi de Baumol : non, les produits culturels ne sont pas des produits comme les autres, ils sont pour certains structurellement déficitai-

res et ne peuvent subir les lois de la concurrence. Ou au risque de renoncer aux prototypes pour préférer les produits duplicables industrialisés. Même son maître à penser David Lisnard, le très droitier maire de Cannes, dénonce dans un ouvrage la «myopie» des petits comptables qui ne voient dans la culture que des dépenses improductives. Alexandre Thébaud acquiesce calmement, paupières closes, comme si l'on prêchait un convaincu. Précisément, dit-il, il tient à se faire comprendre : «Je suis convaincu du bien-fondé des subventions publiques pour la culture...» Ah. «Je dis juste que l'échelon régional n'est pas le bon pour cela.» Et dans un sourire tendre, il cite alors André Malraux comme apport fondamental à sa réflexion sur la culture.

Valses d'étiquettes politiques

Il a grandi dans un petit village de 800 habitants à côté de Rennes. On ne lui apprendra rien de la nécessité d'un service public de la culture : la médiathèque locale fut son premier lieu d'acculturation, dit-il. Il est très attaché à l'idée que «la culture existe d'abord dans les us et coutumes de nos régions, dans les folklores, les guinguettes et les fêtes de village. Tout cela préexistait à 1959 et la création du ministère de Malraux...» Pour autant, «bien évidemment», il ne s'agit pas de rétrograder le ministère au rang de secrétariat d'Etat comme un Javier Milei a pu le faire en Argentine. Mais de le relooker façon droite libérale du XXI^e siècle.

En «bon gaulliste», donc, l'écu ligérien est convaincu que l'Etat doit jouer un rôle «de chef d'orchestre et de vigie» mais que le ministère de la Culture souffre d'une trop grande «fonctionnarisation» et de dispositifs compliqués, «auxquels personne ne comprend rien». En «bon lisnardien» (en référence à David Lisnard), il croit principalement «à la force de frappe des communes». Que l'Etat leur délègue donc les budgets et prérogatives culture. Voici donc ébranlé le modèle du «financement croisé», considéré depuis des décennies

comme le plus sûr des garde-fous. Comment éviter de livrer les acteurs culturels à la merci des valseuses d'étiquettes politiques des municipalités ? «Faisons confiance à l'intelligence collective.»

Pour lui, chaque collectivité doit se recentrer sur ses fondamentaux. «Dans le cas des régions : transports, lycées, emploi [comme si la culture n'en créait pas].» L'écu, pourtant, a presque entièrement préservé ses subventions à l'abbaye de Fontevraud (baisse de 6% du budget), ce navire amiral de la politique culturelle régionale où siège à la présidence le ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau. «Précisément, parce que la structure est pour l'heure entièrement pilotée par la région. Et que si nous n'y sommes pas, personne n'y est.» Mais la Maison Julien-Gracq est également une structure régionale et a pourtant perdu 50% de son enveloppe, non ? Un temps. «C'est une maison à laquelle nous tenons beaucoup et cherchons actuellement des solutions pour revenir au schéma budgétaire précédent.» La Maison Julien-Gracq est aussi la seule structure régionale à s'être scandalisée des coupes dans la presse, à visage découvert.

Au volant, lorsqu'il sillonne les routes de la région en écoutant sur France Culture *Répliques*, l'émission de son penseur favori Alain Finkielkraut, Alexandre Thébaud peaufine ses idées pour une rue de Valois du futur. Certaines ont laissé les auditeurs sans voix en séance du conseil régional de mars : les artistes gagneraient à développer le crowdfunding, la vente de sweat-shirt, les mapping sons et lumières immersifs qui cartonnent auprès des jeunes – un peu comme en propose Pierre-Edouard Stérin via sa start-up de divertissement Sandora. D'autres propositions sont plus consensuelles : pourquoi pas un pourcentage prélevé sur les taxes de séjour et reversé à un fonds culturel, façon d'acter la place prépondérante de la culture et du patrimoine dans les choix de destinations touristiques ? Pourquoi ne pas appliquer au spectacle vivant (privé et public confondu) le modèle du Centre national du cinéma, «qui me semble extrêmement vertueux» ? Soit un pourcentage prélevé sur les tickets pour abonder un fond, de façon encore une fois à ce que les locomotives aident aussi à financer les plus fragiles.

In fine, quoi qu'on pense de ses idées, force est d'admettre qu'il a une autoroute devant lui pour en lancer, relève une actrice culturelle locale. «Ça fait plus de vingt ans qu'on dit dans tout le secteur qu'il y a de la surproduction, trop d'œuvres mortes nées, qu'on doit changer de modèle et personne ne fait rien. C'est aussi cet attentisme qu'on paie aujourd'hui.» Alors, bien fait les gauchissas ? «Evidemment non ! poursuit cette même source. Quand une transition doit être entamée, charge aux pouvoirs publics de mettre en place des mesures d'incitation. Accompagnez-nous s'il faut vraiment faire évoluer nos modèles, formez-nous mieux !» Seulement, la région Pays-de-la-Loire a choisi la punition sans concertation plutôt que l'accompagnement. Pourquoi, au fond ? Et il concède enfin : «Pour créer un électrochoc.» Et raffermir les méthodes du parti Horizons. ◆

«[Alexandre Thébaud] use de la rhétorique infantilisante du bon père de famille qui doit faire des choix difficiles.»

Une actrice culturelle locale

A 24 ans, le rappeur de Bois-Colombes en pleine ascension s'inspire de sa passion des jeux vidéo dans ses musiques. Rencontre bienvenue hors du formatage attendu.

Les murs sont tapissés de disques d'or et de certifications en tout genre à l'effigie de Kaaris, SCH, Ninho, Damso ou Niska, à peu près tout ce que le rap francophone de ces dix dernières années a enfanté de mastodontes. Dans les locaux du label Blue Sky, situés à Courbevoie dans les Hauts-de-Seine, une grande silhouette débarque : Jolagreen23, de son vrai nom Jorghen Mbombo. A 24 ans, il n'a pas encore la stature des icônes musicales qui trônent autour de lui mais compte visiblement y remédier. Il est de cette nouvelle génération d'artistes rap ayant éclos après les confinements successifs, participant à un grand renouvellement au sein duquel la maîtrise technique prime et qui a toujours connu le rap français tout en haut de l'affiche, épaulé par des structures connaissant les rouages stratégiques sur les bouts des doigts, les définissant, même. Une chance à laquelle bien des aînés n'ont pas goûté.

Quelques jours plus tôt, il était sur la scène du festival We Love Green à Vincennes, se produisant devant 10 000 personnes et dévoilait à un public mélangeant conquis et profanes son univers imprégné des jeux vidéo. D'ailleurs, s'il a quelques minutes de retard à ce rendez-vous, c'est pour une bonne raison. «*Je finissais une partie sur la Playstation, avoue-t-il, rieur. Je l'ai un peu bâclée mais c'est bon, je suis là.*»

«**Dalle.**» Sa dernière mixtape en date, +99XP, a paru en novembre 2024 et a franchement des airs de premier album. C'est un très bon manifeste esthétique où l'industrie ludique a donc largement sa place, mais où Jolagreen23 déploie également une grande tristesse, disserte sur les pressions pesant sur lui, sur le regard des proches, sur l'univers de la rue aussi. Il vient d'une famille d'origine congolaise résidant à Bois-Colombes, toujours dans les Hauts-de-Seine, à à peu près tout vécu là-bas.

«*Dans mon groupe de potes, il y a un fils d'agent immobilier, raconte-t-il. Lorsque le Covid et les confinements sont arrivés, son père savait qu'on allait traîner dehors alors que c'était interdit. Il nous a donc filé les clés*



Jolagreen23 est également mannequin et a des contrats avec plusieurs marques. PHOTO SONY MUSIC

Jolagreen23 prend les manettes du rap

d'un logement et pendant un mois et demi, on a tout rafistolé, installé les ordis, les enceintes, les consoles de jeux... Là, c'est le grand saut dans la musique. J'aimais ça avant, mais je me suis vraiment découvert une passion à l'âge de 20 ans. Dans cette maison, j'ai enregistré mes premières maquettes.» Son premier morceau sort sur les plateformes dans la foulée, ces trois premiers clips sont publiés sur Instagram et déjà, les propositions de contrat pleuvent. «*J'ai regardé les chiffres, j'ai pris la calculette, et j'ai compris que je pouvais arrêter de travailler pendant un an pour me concentrer sur la musique. Ça n'arrive pas deux fois dans une vie, et que ça te tombe des-*

sus à 20 ans, tu fonces.» Il stoppe ses études en BTS commerce international et se lance.

D'aucuns pourraient voir Jolagreen23 comme un «industry plant», de ce concept à la mode définissant les projets musicaux authentiques en apparence, se parant d'indépendance, mais presque entièrement façonnés par des majors. D'autant que sa nouvelle activité de mannequin et ses collaborations avec des marques bien connues, de Lacoste à G-Shock en passant par Nike, contribuent à cette image savamment rodée. Pourtant, il n'en est rien. Jolagreen23 est bien entouré, poussé, certes, mais sait sacrément bien rapper, ne résume pas

son amour pour les jeux à une simple posture. Celui-ci est transmis en riches idées sonores, comme lorsqu'il fait retentir un silence en plein milieu d'un morceau, coupant voix, prod et chique durant une petite seconde, symbolisant la notion de bug informatique, de latence, de glitch.

Pour ce qui est des campagnes publicitaires et des enjeux qui en émanent, il n'est pas dupe : «*Ça met une pression sur mes épaules, je ne peux pas le nier. Je dois faire attention à mon image, à ce que je vais dire.*» Lorsqu'on lui pose une question, il la répète à voix haute, pour se laisser le temps de réfléchir. «*Est-ce que je n'ai pas peur que le mannequinat*

fasse passer ma musique au second plan ? Chacun sa façon de penser, mais je pense que délaissier ma musique, la rendre plus lisse plus viable commercialement serait une grosse erreur. J'ai besoin de conserver cette faim, cette dalle quand je vais au studio, de l'avoir dans le cœur. Je suis rappeur avant tout, c'est grâce à ça que je peux collaborer avec des marques qui me faisaient rêver quand j'étais gosse. Pour un gars comme moi, ce sont des petites consécration.» Comme ses parents, il vit toujours à «Bois-Co».

Tête bien faite. Malgré les enjeux décrits, la discussion prend très vite des airs informels. Aucun employé de label, aucun attaché de presse ou représentant de telle ou telle marque n'est là pour surveiller les questions ou les réponses. Parce qu'il a une tête sacrément bien faite et qu'il s'est vite adapté à l'exposition médiatique, les espoirs placés en lui s'accompagnent visiblement de confiance. Mais il le certifie : «*Je suis quelqu'un de très déconnecté, je ne capte pas vraiment ce qu'il se passe. J'ai une routine très simple : je me lève, j'allume mon PC, je joue avec mes frérots, je vais au studio... Peut-être y aura-t-il un déclencheur, mais pour le moment, je suis encore dans ma bulle, c'est mieux comme ça. Ça me protège. La notoriété, ça amène des trucs farfelus. Tu peux perdre ton humilité. Le truc, c'est de bien s'entourer, surtout pour un type tête en l'air comme moi.*»

Sur le morceau 800€, il s'adresse à sa petite sœur, s'épanche dans le rap de conseil qui faisait fureur dans les années 1990 avant de perdre de sa superbe, revient sur les périodes de vache maigre et les doutes quant à ses choix de vie récents. «*Je ne fais pas ça uniquement pour moi, insiste-t-il. On meurt seul, mais on ne vit pas seul.*» Sur l'excellent *Plus le même*, en duo avec Lesram, il scande «*Fuck la droite extrême*» à une époque où se pose la question de l'inaction généralisée du rap mainstream face à la montée des idées fascistes, notamment chez un jeune public. «*Il y a des gamins de 13 ou 14 ans qui écoutent ma musique, je ne peux pas l'ignorer. Quand ils entendent une telle phrase, ils peuvent facilement aller se renseigner, comprendre qu'il y a un problème, que cette idéologie n'est pas en adéquation avec les nôtres, avec nos vies. Mon père a des problèmes administratifs, il m'est absolument impossible de ne pas prendre parti sur ce sujet.*» Pas franchement un discours d'artiste formaté et prisonnier de ses contrats, bien au contraire.

BRICE MICLET

Un volcan à l'écran

Mallory Wanecque L'actrice de 18 ans popularisée par «l'Amour ouf» carbure à une incandescence qui lui a ouvert, par hasard, les portes du cinéma.



Assise avec une amie en terrasse, elle se lève, tend la main puis au final, embrasse. C'est son regard qui parle en premier : il fouille, aimante ou foudroie. Pour iris, deux atolls dans lesquels le garçon de café vient de boire la tasse. Elle transbahute son verre et une carafe d'eau, nous cherche une table à l'écart. Son minois qu'on croirait peint par Greuze est encadré de cheveux longs au tombé de rideaux en lin. L'histoire de Mallory Wanecque est celle d'une ado de 14 ans qui s'est retrouvée devant la caméra sans l'avoir imaginé une seconde. Côté face, c'est l'ambic à rêves. Côté pile, le chamboule-tout.

La rencontre a pour motif *Rapaces*, deuxième long métrage du réalisateur de *Vaurien*, Peter Dourountzis. Ce polar social a pour fil conducteur une enquête sur un féminicide scrutant la relation inexistante entre un journaliste de faits divers polarisé par son job et sa fille. Cherchant à se rapprocher de son père (joué par Sami Bouajila), elle décroche un stage dans le magazine qui le salarie. D'elle, Dourountzis dit : «Mallory est à l'âge de la transition. Dans ce passage de l'adolescence à jeune adulte, j'avais envie de l'accompagner. Elle possède une clairvoyance des sentiments et sait interpréter ce qu'elle n'a pas encore vécu ou éprouvé. Elle veut se surprendre

et est toujours en quête de sincérité dans les émotions qu'elle transmet.»

La genèse de son envol a pour décor le collège Jules-Ferry d'Anzin (Nord), à quelques stations de tram de Valenciennes. Juin 2020, Mallory Wanecque sort de cours le pas centurion, en racontant à ses copines l'embrouille du jour avec une fille de sa classe. Verve ch'ti, volcanique et fleurie. Postée devant l'établissement, Marlène Serour, directrice de casting, la repère illico. Elle travaille avec les réalisatrices Lise

Akoka et Romane Gueret, qui bouclent la préparation de leur premier long métrage, *les Pires*. Le film ausculte l'irruption de la célébrité et de ses remous dans une cité du nord de la France. Quand Mallory Wanecque passe les essais, c'est la première fois qu'elle prend le train, que ses baskets se frottent au macadam parisien. Le rôle principal de Lily est déjà attribué, les répétitions ont débuté depuis quatre mois. «On a vu entrer dans la pièce un boulet de canon avec une tête d'enfant. A l'opposé du personnage mutique qu'on voulait, rapporte Romane Gueret. Ce qui nous a frappées, c'est sa fougue, sa motivation et sa ciné-génie. Elle ne joue pas comme elle respire et doit trouver la justesse mais elle a le potentiel.» Dans le même temps, celle qui a accepté le rôle de Lily démissionne. Mallory est rappelée. «Elle

a eu deux mois pour apprendre son texte, gommer ses mimiques, trouver le curseur de la justesse», souligne Romane Gueret. Et d'ajouter : «On a vu éclore cette jeune fille en voie de déscolarisation, mal barrée. Mallory s'est accrochée à la corde qu'on lui tendait, elle avait faim et foi en ce qu'elle faisait.»

Présenté à Cannes en sélection Un certain regard, *les Pires* remporte le grand prix, moissonne les festivals, et Mallory Wanecque, les distinctions. Apprenant sa nomination parmi les révélations féminines des césars en 2023, elle demande à ses deux «fées parisiennes» leurs codes confidentiels et se bouffe tous les films. En boucle. «J'ai fini par bloquer leur compte... Mais je voulais avoir quelque chose à dire aux personnes que j'allais rencontrer.» Et plus secrètement, elle scrute le jeu des autres. «A la sortie de la cérémonie, on n'avait rien gagné mais notre victoire c'était d'entendre les gens dire "Bravo les Pires!"» Elle creuse son sillon, l'année d'après, à l'affiche de trois films dont *l'Amour ouf* de Gilles Lellouche présenté à Cannes. Sa première montée des marches l'avait subjugée, deux ans plus tôt. Là, elle ressent de la sidération. Robe haute couture, photographes qui connaissent son prénom. Cinq millions de spectateurs. Depuis, dans la rue, on la reconnaît. Nouvelle nomination aux césars, dont elle ressort bredouille. «Partie remise» concède-t-elle, pas mauvaise joueuse. Si elle va bras dessus, bras dessous avec sa jeune notoriété, l'apprentissage du métier lui a permis de flairer les faux culs.

Son phrasé est plus rapide qu'une avalanche. Elle se décrit «fidèle, empathique, capable de se mouiller pour aider les autres, généreuse, pleurant souvent, engluée dans la nostalgie de tout, reconnaissante, chanceuse, bosseuse, très famille». Ses tontons, ses tatas et ses grands-parents gravitent autour de Valenciennes, à six rues les uns des autres, tout au plus. Mallory W. est la première à avoir quitté le fief. A 17 ans, elle a emménagé à Paris, XIX^e arrondissement. Elle loue un appartement dans le même immeuble que Romane Gueret. Elle sait qu'elle peut sonner chez elle quand il y a chagrin, inquiétude ou désillusion. Cette «amoureuse de l'amour», vit avec son petit ami, Fayssal, 22 ans, coach s'envisageant un jour acteur. Ils se sont rencontrés sur les réseaux sociaux, l'année de ses 15 ans. L'œil dans le rétro, elle pose un regard indulgent sur son parcours d'écolière. Un peu moins sur l'embrouilleuse qu'elle était. Ne pas voter ne l'empêche pas d'avoir des combats, l'enfance en danger et la maltraitance animale.

Celle qui toisait la poésie mesure combien maîtriser un texte exige de travail. Mais bûcher lui coûte moins que le revers de sa fulgurance : ce sentiment d'écartèlement, d'exil avec sa vie d'avant. En très peu de temps, tout a changé. «Vous êtes pareil à celle que vous avez toujours été mais l'absence a modifié les relations. J'ai raté pleins de trucs, les potes ont recréé des liens, retrouver sa place est compliqué. Je n'ai plus la même complicité avec les gens de mon âge. Il y a l'injustice du salaire, les emplois du temps différents. Le décalage. Je ne peux pas me plaindre, ce serait indécent. J'ai juste à me taire et relativiser.»

Avec Amanda (28 ans) et Mylena (16 ans), elles sont trois sœurs. Nées de trois unions différentes, elles restent soudées. «On a grandi dans une famille ouvrière, on n'a manqué de rien, toujours mangé. On partait très peu en vacances. Deux ou trois fois en camping avec mon beau-père à Boulogne-sur-Mer et une année en Bretagne. A cinq, c'est cher.» Elle porte le nom de sa mère qui, avant la naissance d'Amanda, était militaire, engagée volontaire. Fierté. Elle a hérité de ses iris outre-mer, de la même méfiance et de la qualité d'écoute. Son côté caméléon et son sens de l'humour, elle dit les tenir de son père. Il l'a reconnue «sur le tard» et ils passent beaucoup de temps ensemble. «Je suis sa fille unique. Il m'accompagne sur les tournages, les castings et a souvent mis son travail entre parenthèses.»

Pour une scène de *Rapaces*, Peter Dourountzis demande à Mallory et son père de se prêter à un exercice. Elle porte une oreillette, n'entend pas ce que lui dit Sami Bouajila mais un message audio de son propre père qu'elle découvrira pendant la prise. «Peter m'a annoncé qu'il m'avait préparé une surprise, j'ai eu un coup de chaud, puis de froid. Je rigolais mais à l'intérieur je pleurais. Dans cette scène, je ne peux pas être plus sincère.»

Par **CAROLINE DE BODINAT**
Photo **NOLWENN BROD. VU**

LE PORTRAIT